

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

A SALLE DAVEL, CULLY

(Ouverture à 17h00 – Clôture à 20h00)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ÉLECTION - ASSERMENTATION	3
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2025	4
5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
6. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	6
7. PRÉAVIS 16/2025 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRATION POUR LA STATION DE POMPAGE DE LA MAISON JAUNE	6
8. PRÉAVIS 14/2025 - BUDGET 2026	8
9. PRÉAVIS 15/2025 - RÉSEAU D'EAU DU DEVIN (VILLETTE) - REMPLACEMENT ET BOUCLAGE D'UNE CONDUITE - CHEMIN DES GRANGES - CHEMIN DE PRA FORNY	16
10. PRÉAVIS 17/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE ECA 120, PARCELLE 267, DIT LE CARROUSEL À CULLY	17
11. COMMUNICATION 03/2025 - PATRIMOINES IMMOBILIERS FINANCIER ET ADMINISTRATIF - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE - ÉTAT 2025	20
12. COMMUNICATION 04/2025 - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX AU SERVICE DE TRANSPORTS DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DU GRAND LAUSANNE (« BONS TMR »)	21
13. COMMUNICATION 05/2025 - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2026	21
14. COMMUNICATION 06/2025 - PERSPECTIVES CONCERNANT LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES DANS LE PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL - ÉTAT 2025	22
15. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	23
16. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	32
17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	32
18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	35

M. Laurent Berthet, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, ainsi qu'à M. Yves Sesseli, boursier et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Nicole Knuchel du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	MM. et Mme Evelyne Marendaz, Raymond Bech, Jean- Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	54
ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S :	Mmes et MM. Nicolas Clément, Candida da Silva, Basile Debraine, Vivian Gaudin, Jérôme Gyga et Yves Kazemi	6

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 5 novembre 2025 a été modifié.

Tous/toutes les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié le 11 décembre 2025 comme suit :

Le **point 7**. Préavis 14/2025 - Budget 2026 devient **point 8**.

Le **point 9**. Préavis 16/2025 - Demande d'un crédit d'investissement pour un nouveau système de filtration pour la station de pompage de la Maison jaune devient **point 7**.

Le **point 8**. Préavis 15/2025 - Réseau d'eau du Devin (Villette) - Remplacement et bouclage d'une conduite - Chemin des Granges - chemin de Pra Forny devient **point 9**.

Un point a été ajouté à l'ordre du jour, soit :

Point 14 :

Communication 06/2025 - Perspectives concernant les rénovations énergétiques dans le patrimoine immobilier communal - Etat 2025

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ÉLECTION - ASSERMENTATION

Suite à la **démission de M. Devanthéry, Vert-e-s et Ouvert-e-s**, la personne parrainée suivante a accepté cette charge et a été déclarée élue selon la procédure habituelle.

Elle peut donc être assermentée ce soir. Il s'agit de :

M. Antoine Gilliéron - Vert-e-s et Ouvert-e-s

Le Président prie M. A. Gilliéron de le rejoindre pour l'assermentation et les autres membres de se lever.

Il lit le serment et lui demande ensuite de lever la main droite et de dire « je le promets ».

Serment

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Félicitations - Acclamations.

Le Président lui donne le règlement du Conseil communal et le prie de signer l'acceptation pour que ses jetons de présence soient versés pour les repas et sorties.

Il le remercie pour son engagement et lui souhaite une bonne continuation.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

Les conseillers-ères ont reçu le procès-verbal. Quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

P. 29. - Intervention M. L. Béguelin - sous 3. « 6 communes, soit CHF 1'502'000 pour Bourg-en-Lavaux (*au lieu de CHF 1'782'077*)

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté par 52 voix pour et 1 abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Mot du Président :

Tout d'abord il souhaite, au nom du Conseil, exprimer toutes ses condoléances à M. Lionel Gfeller, qui a perdu son papa avant-hier, et qui est présent ce soir malgré sa douleur.

➤ **Votations fédérales et cantonales- 30 novembre 2025**

Le dépouillement s'est très bien passé et les résultats ont été transmis avant midi.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Le taux de participation a été **de 50.78%** avec **1'827** bulletins valables.

Votations fédérales :

01 Objet : Initiative service citoyen

L'objet a été **refusé** à 88.26% des voix

02 Objet : Initiative pour l'avenir

L'objet a été **refusé** à 70.71%

Votations cantonales**01 Objet : Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et les conseillers aux Etats**

L'objet a été **accepté** à 68.97%

02 Objet : Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement

L'objet a été **refusé** à 70.70%

03 Objet : Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

L'objet a été **refusé** à 62.08%

➤ **Prochaines votations fédérales**

8 mars 2026 - 14 juin 2026 - 27 septembre 2026 - 29 novembre 2026

➤ **Elections communales et cantonale 2026**- **8 mars 2026**

Election complémentaire au Conseil d'Etat

Élections du Conseil communal et de la Municipalité 1^{er} tour

- **29 mars** – 2^e tour – éventuel mais probable - Élection de la Municipalité- **26 avril** - Élection à la syndiculture 1^{er} tour- **17 mai** - Élection à la syndiculture 2^e tour➤ **Séance d'information publique** - Le 11 novembre 2025, dans la salle des Mariadoules, a eu lieu la séance d'information publique en vue des élections communales. Plusieurs dizaines de citoyens ou citoyennes ont assisté à cette séance, dans une atmosphère conviviale.➤ **Visite du Préfet - 26 novembre 2025.** La visite du Préfet a eu lieu le 26 novembre 2025. Il a vérifié les archives.

Les échanges ont été intéressants et une soirée sympathique a eu lieu avec les représentants de la commune de Forel et de notre Municipalité.

➤ **Changement de Président à la Commission de gestion.** M. Sébastien Hope Weber devient Président à la place M. François Pittet.➤ **Dates des prochaines séances du Conseil communal - 2026 :**

	Conseil	Heure Conseil	Lieu séance
1	23.03.2026	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
2	25.06.2026 (jeudi)	20h00	Salle du Grand Conseil, Lausanne
3	05.10.2026	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
4	11.12.2026	17h00	Salle à fixer et repas

➤ D'autre part, veuillez noter que la **sortie du Conseil** aura lieu le **samedi 6 juin 2026**.

- Le Président a reçu une lettre recommandée en début de semaine, avec pour objet « **Problèmes d'éclairage public, sécurité routière et engagements non tenus concernant les décorations de Noël** » signée par 30 personnes

Il lit la lettre.

Les objets de ce courrier ne sont pas du ressort du Conseil, mais de la Municipalité. Par conséquent, le Président la lui remet en main propre.

Est-ce que ces points soulèvent des remarques ou des questions ?

6. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau a reçu :

- **un postulat de M. G. Dana**

« Vers la plantation de fleurs vivaces sur le domaine public »

- **un postulat de Mme V. Hill et consorts**

« Pour une transition vers la vaisselle réutilisable lors des manifestations sur le territoire de Bourg-en-Lavaux »

Ces deux postulats sont recevables et seront développées au point 15. de l'ordre du jour.

Nous avons aussi reçu :

- **une interpellation de M. S. Massy et consorts**

« Etat des lieux des revenus locatifs du patrimoine financier »

Cette interpellation est appuyée par 5 conseillers/conseillères et pourra donc être traitée au point 15.

Par souci de transparence, le Président informe le Conseil qu'il a finalement renoncé à signer cette interpellation afin d'éviter toute polémique liée à sa fonction.

- **une interpellation de M. Gfeller et consorts**

« Entretien et réfection des routes communales »

Cette interpellation est appuyée par 5 conseillers/conseillères et pourra donc être traitée au point 15.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite déposer un objet ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

7. PRÉAVIS 16/2025 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRATION POUR LA STATION DE POMPAGE DE LA MAISON JAUNE

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc établi conjointement avec la commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie M. Patrice Humbert, rapporteur de la commission ad hoc, de lire les conclusions de son rapport.

M. P. Humbert :

Juste une toute petite précision avant de lire les conclusions.

Dans le chapitre « 4.5 filtration par charbon actif », la commission ad hoc a donc dû commencer en traitant d'abord le point concernant le procédé et ceci pour expliquer juste une chose, c'est qu'en visant simplement sur le charbon actif, cela veut dire qu'il y a à peu près 60 concurrents possibles pour faire ce projet. Or, après présentation du procédé tel qu'il a été choisi, on s'aperçoit que c'est en fait un procédé qui est totalement unique, et donc, on ne peut pas avoir 3 offres comparatives. Donc, ça explique le pourquoi du début de la séance de la commission ad hoc.

Ensuite, nous avons traité le sujet de façon séparée, en séance, la commission des finances et la commission ad hoc, puis ensuite, nous avons réuni les conclusions des 2 commissions.

Il lit les conclusions et la commission ad hoc et la CoFin proposent, à l'unanimité de leurs membres, **d'accepter** le préavis 16/2025 tel **que présenté**.

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

Apparemment, nous n'avons pas de garantie que le prix au m3 pour le citoyen sera adapté à la baisse. En plus, il apprend que le projet est unique et particulier. Quelles sont les impondérables, en tout cas les principaux, et que ce scénario possible soit plus cher que l'eau de Lausanne ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Merci pour cette question.

La Municipalité n'a pas voulu, à ce stade, s'engager sur le futur prix de l'eau, parce qu'en matière d'eau potable, on a vu ce qui a été, ces dernières années, avec toutes de sortes de problèmes qui sont survenus. On peut être confronté à certains problèmes qui pourraient nous pousser à faire de nouveaux investissements.

Maintenant, l'objectif de ce préavis est clair, c'est de ne plus dépendre de l'eau de Lausanne, comme de l'eau payée, alors qu'on a notre eau à nous, ce qui fait que la production de l'eau est beaucoup moins chère. Il peut rassurer, par rapport au futur de l'eau, qu'il y a 2 points très importants, le premier, le surveillant des prix, comme le prix de l'eau est une taxe affectée, nous ne pouvons pas avoir un prix de l'eau qui serait trop cher par rapport à ce qu'elle nous coûte. Et si c'était le cas, le surveillant des prix nous taperait sur les doigts et nous forcerait à baisser le prix de l'eau. C'est d'ailleurs arrivé à plusieurs communes pas très loin d'ici. Bien évidemment, la Municipalité ferait en sorte que ça n'arrive pas. Et puis, le 2^{ème} garde-fou, il dirait qu'il est plus important encore et il est entre vos mains Mmes et MM. les conseillères et conseillers communaux, est, actuellement, que le règlement communal des eaux, adopté par le Conseil, prévoit un maximum. Alors il y a une marge de manœuvre pour la Municipalité, mais il va jusqu'à ce maximum. Nous y sommes. Et si nous voulions, par hypothèse, parce nous y étions forcés par des éléments avec toute notre bonne volonté augmenter à nouveau le prix de l'eau, eh bien, nous devrions repasser devant le Conseil. Dans ce cas, vous devriez revoir ce règlement.

Alors, il est assez persuadé que nous n'en arriverons pas là. Il est assez persuadé que le fait de retrouver notre autonomie en eau potable va nous permettre d'abord d'être souverain en matière d'une denrée extrêmement importante et essentielle à la vie et puis surtout que ça coûte moins cher à nos abonnés et à nos abonnées.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe maintenant au vote le préavis 16/2025 tel **présenté**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 16/2025 de la Municipalité du 27 octobre 2025 ;
Où le rapport des Commissions des finances et ad hoc, chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 968'600.- hors taxes pour l'installation d'un nouveau système de filtration et la maintenance des installations de la station de pompage de la Maison Jaune ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

8. PRÉAVIS 14/2025 - BUDGET 2026

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. Ch. Currat :

Dans le cadre des préavis 14/2025 et 17/2025 qui seront traités ce soir, la CoFin a déposé deux amendements pour modifier le classement d'actifs de patrimoine administratif à patrimoine financier. En initiant ainsi la mise à jour de ces classements, la CoFin fait également suite à une demande d'examen que lui a transmis la Cogest en 2023.

Cependant, suite aux informations fragmentées et contradictoires reçues entre différentes sources concernant les deux modifications proposées par la CoFin, il en ressort qu'il n'existe pas encore de position nette sur ce thème, thème qui devra donc être repris dans les discussions entre notre commission, la Municipalité et le service des finances.

De ce fait, les deux amendements CoFin qui concernent une modification du type de patrimoine sont retirés. Les répondants CoFin des préavis 14/2025 et 17/2025 le rappelleront lors de la présentation des rapports y relatifs.

Le Président prie M. Nicolas Potterat, rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Le projet de budget de la Municipalité n'est toujours pas à l'équilibre, mais propose à nouveau une amélioration, comme c'est le cas depuis maintenant 3 ans. En comparaison avec le dernier budget, la Municipalité s'attend à des améliorations des rentrées financières, mais elle n'a pas proposé pour autant une augmentation des charges maitrisables. C'est un élément plutôt positif à souligner.

Nous avons relevé, dans le rapport, qu'il existait un risque assez important vis-à-vis des revenus fiscaux sur les gains immobiliers que le Canton voulait s'accaparer. Bien que le budget ne soit pas définitivement validé par le Grand conseil à ce stade, ce risque semble être en bonne voie d'être écarté.

Les perspectives que nous propose la Municipalité dans la communication portant sur le plan des investissements, restent assez positives. Malgré une amélioration attendue de la situation financière, la marge d'autofinancement restera insuffisante pour financer à elle seule les investissements. Donc, il s'agira de maintenir la priorisation démontrée jusque-là des

investissements sur le patrimoine administratif, de s'assurer qu'ils soient en lien avec des améliorations des rentrées financières dès lors qu'ils portent sur le patrimoine financiers ou qu'ils soient financés par des taxes affectées. Et puis il faudra, potentiellement, réfléchir encore à des ventes de bâtiments du patrimoine financiers. Ça permettrait de financer certains investissements, notamment la rénovation des bâtiments.

Nous avons formulé des vœux, parce que c'est la fin de l'année, mais nous n'allons pas les discuter et les voter, car, ça ne fait pas partie de la procédure du budget, mais uniquement de celle portant sur les comptes. Certains de ces vœux ont été discutés en Municipalité, et celle-ci a annoncé en séance vouloir y répondre. Dans tous les cas, nous y reviendrons formellement au moment des comptes 2025 en juin 2026.

En final, nous avons proposé 2 amendements. Comme l'a dit M. Ch. Currat, nous retirons l'amendement qui proposait de reclasser le bâtiment du collège d'Aran au patrimoine financier. Nous y reviendrons potentiellement au mois de juin 2026.

Par contre, nous conservons notre amendement correctif sur la Maison de Watteville. Nous le reformulerons plutôt au moment de l'examen du chapitre.

Donc, nous vous proposerons ensuite d'accepter le budget tel **qu'amendé**.

Le Président précise que le conseiller/la conseillère est prié-e d'indiquer la page, le chapitre, le no. de compte, au moment de sa question.

S'il y a des **amendements**, ils seront mis au vote à la fin des discussions sur le chapitre concerné.

Le Président passe le budget chapitre par chapitre par rapport à la brochure :

1. PRÉSENTATION DU PRÉAVIS MUNICIPAL NO 14/2025 - BUDGET 2026 - P. 5 À 13

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

Il a une question sur les charges intercommunales, page 8, particulièrement pour celles de l'APOL. M. L. Béguelin avait donné des informations, la dernière fois sur le budget. Il se disait quand même en lisant, il pense que c'est une part de charges non maîtrisables, mais quand même CHF 117'000.- par rapport à 2025 et 20% de plus par rapport à 2024, cela fait CHF 258'000.- d'augmentation. Il apprécierait qu'un membre de la commission intercommunale nous rassure un petit peu sur la rapidité en tout cas de l'augmentation des charges de ces 2 dernières années.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Les réponses sont à la p. 26, Chapitre 1 - Ordre et sécurité publics, défense. C'est-à-dire qu'il y a une augmentation d'effectifs cette année. On passe de 4 à 6 unités pour être compatibles et opérationnels avec nos voisins. Donc, 24/24, 7 j/7 avec 8 et éventuellement la Police Riviera.

Et aussi, on passe aussi une étape importante, Police Lavaux est formatrice, c'est-à-dire qu'on a engagé pour cette année 3 aspirant-e-s pour la nouvelle école de Savatan, donc c'est pour ça qu'il y a une augmentation. Mais, il peut rassurer, c'est que les budgets seront les budgets avec l'APOL, on n'arrive jamais au montant vraiment donné, parce qu'on a toujours des surprises, comme pour les communes.

Il demande s'il y a un collègue du Conseil intercommunal qui veut intervenir sur ce sujet. Non

M. P. Vionnet :

Merci pour la lecture du préavis qu'il avait bien évidemment faite, mais, en réalité, qu'est-ce que ça amène de plus pour la sécurité des citoyens. C'est la vraie question finalement ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Alors effectivement, comme il y a plus de personnel, on aura moins d'heures supplémentaires. Donc, nos comptes sont toujours montés un petit peu et par des heures supplémentaires, parce qu'on n'a pas assez d'effectif pour tourner avec nos camarades de gauche ou de droite. Donc, il parle des polices intercommunales régionales.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT - PAR ORDRE ADMINISTRATIF**CHAPITRE 0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 14 À 23**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 1 - ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE - P. 24 À 26

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 2 - FORMATION - P. 27 À 30

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 3 - CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE - P. 31 À 38

La discussion est ouverte.

Mme Ch. Lavanchy :

P. 34 - 34200 - Parc et promenades -Compte 34200.3140.01 Entretien courant - Places de jeux

Elle souhaite attirer l'attention sur la place de jeux du village de Grandvaux, située sur le toit du parking du Bugnon.

Cette place de jeux n'a vu aucune réfection depuis fort longtemps, bien qu'elle ait un souvenir d'un vote du budget (sans se rappeler l'année) lors duquel la Municipalité avait reconduit le dit budget les travaux n'ayant pas pu être effectués faute de temps.

Si, selon elle, le toboggan ne pose pas problème, il en va autrement du « rouleau » qui se trouve à l'est de cette place ! (c'est un jeu dangereux). En outre, le revêtement de sol pose un gros souci : les plaques sont devenues tellement dures qu'elles s'écornent, provoquant un risque augmenté de chutes avec blessures dans la mesure où ce sol est devenu pire que du béton.

Aujourd'hui, elle s'adresse à la Municipalité afin de mettre fin à une situation qui pourrait engager la responsabilité de la commune en cas d'accident.

En effet, il semblerait que la réfection de la place de jeux est liée à la mise en conformité des barrières sur les toits végétalisés du parking du Bougnon, ainsi que celles de l'escalier.

Dès lors, elle ne comprend pas que notre Municipalité n'agisse pas, bien que consciente de ce problème qui touche non seulement les enfants utilisateurs de cette place, mais toute personne, habitant-e ou visiteur-se se trouvant sur ces terrasses et dans les escaliers.

A son sens, nul besoin de nous présenter un projet démesuré et coûteux : remplacer un jeu, remplacer le sol dur par des copeaux et ajouter des éléments aux barrières existantes afin de respecter les normes actuelles lui semblent des mesures peu onéreuses et ne nécessitant pas particulièrement un préavis.

Aussi, elle demande à notre Municipalité de bien vouloir s'engager à exécuter ces travaux et elle propose un **amendement** au budget, comme suit :

P. 34 - 34200 - Parc et promenades -Compte 34200.3140.01 Entretien courant - Places de jeux
Ajout d'un montant supplémentaire de CHF 10'000.- donc au total **CHF 17'500.-**

Mme J. Potin :

P. 34 - 34200 - Parc et promenades

Compte 34200.3101.02 Matériel d'exploitation fourniture - Place de jeux

Compte 34200.3101.03 Matériel d'exploitation fourniture - Places vertes

Budgétés à respectivement CHF 2'500.- et 22'300.-

Alors qu'en 2025, ils avaient été projetés à CHF 10'000.- et 68'700.-.

Elle s'inquiète de cette coupe budgétaire en lien avec l'aménagement de la place de jeux du parking du Bougnon qui semble purement et simplement avoir été rayée de votre liste.

Il lui semble que si l'on est prêt à déboursier CHF 145'000.- pour emballer de verdure un cube à Cully (l'ascenseur du parking souterrain), on pourrait s'attendre à un effort pour rehausser une barrière et aménager une mini place de jeux qu'attendent depuis longtemps les enfants en bas âge à Grandvaux.

Les montants indiqués dans ce budget sont attribués à quels autres postes ?

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

On a mis en route la réfection de la place de jeux au parking du Bougnon. On a reçu du reste une renonciation au contrôle des jeux par rapport à la société qui fait ces contrôles et qui valide les jeux. Donc, la barrière, il faut la changer complètement parce qu'elle est jusqu'à 70 cm de moins, 12 cm entre les barreaux. Le revêtement n'est plus conforme du tout. Il faudra aussi sortir le cric qui est au coin du garage, il est trop près des jeux. Et on a mis au budget ces sommes.

Les places de jeux, il y a CHF 7'500.- de plus par rapport au CHF 22'300.- et sur les autres places de jeux, on a peu d'entretien, car on en fait déjà pas mal. Et chaque année, on fait un entretien léger et un contrôle systématique.

Donc, on a réussi à faire rentrer des devis et puis faire cette place de jeux à Grandvaux depuis le temps qu'on en parle. C'est une bonne nouvelle.

Il ne sait pas si l'amendement est maintenu ou pas.

Le Président demande à Mme Ch. Lavanchy, si elle maintient son amendement.

Mme Ch. Lavanchy :

Vous nous dites qu'il y a CHF 7'500.-, on est bien d'accord, c'est pour c'est le compte 34200.3140.01- Entretien courant -places de jeux, il lui est répondu : oui. Sauf que si vous regardez le compte 34200.3101.02, il y a CHF 2'500.- qui concernent uniquement les fournitures et il y avait CHF 10'000 au budget 2025 et puis il a passé à CHF 2'500.-. Donc on est à CHF 10'000.- finalement par rapport au budget 2025, il n'y a pas d'augmentation.

Donc, elle maintient l'amendement, mais elle aimerait aussi préciser que, si possible, regardez peut-être de faire quelque chose à moindre coût. Il n'est peut-être pas nécessaire de tout changer. Elle sait qu'il y a des normes qu'on doit respecter, mais, il y a peut-être moyen de faire des économies.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote **l'amendement** de Mme Ch. Lavanchy, soit

P. 34 - 34200 - Parc et promenades -Compte 34200.3140.01 Entretien courant - Places de jeux - ajout d'un montant supplémentaire de CHF 10'000.- donc un total **CHF 17'500.-**

C'est accepté par 47 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

CHAPITRE 4 - SANTÉ - P. 39

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 5 - PRÉVOYANCE SOCIALE - P. 39 À 41

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 6 - TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS - P. 42 À 47

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - P. 48 À 61

La discussion est ouverte.

(Intervention faite sous au chapitre 8)

M. M. Cardinaux :

Il s'excuse. Ça a été passé assez vite. Au chapitre précédent, il avait une question. Est-ce qu'il ose la formuler. Oui.

P. 57 - 761 Protection de l'air et du climat - Compte 76100.3130.00 - Prestations de services de tiers**

et particulièrement les explications qui sont données à la p. 61 sous « Prestations de services de tiers » :

Promotion à la réalisation de rénovation énergétique (CHF 35'000.-)

CDD : gestion et support (CHF 8'000.-)

Mandataire PECC (CHF 12'000.-)

Commune ouverte (CHF 10'000.-)

Est-ce qu'on pourrait nous expliquer un petit mieux en quoi consiste la promotion à la réalisation de rénovation énergétique, le CDD gestion et support, le mandataire PECC (il a compris) et la commune ouverte ?

M. J.-Y. Cavin, Municipal :

- Promotion à la réalisation de rénovation énergétique : c'est un projet d'appel d'offres groupés pour la rénovation énergétique des bâtiments qu'on prévoit d'organiser. Cela s'appelle

« Groupe-IT Rénovation ». Vous en avez peut-être entendu parler cet été, il y a eu des exemples dans la presse par rapport à ça.

- CDD : gestion et support : c'est pour la commission de développement durable. C'est un montant qui lui est attribué chaque année depuis assez longtemps. Cela concerne les activités de la CDD. Le PECC, c'est le plan énergie et climat communal, sur lequel on va devoir se remettre et qui arrive au bout. En début de l'année prochaine, on va devoir refaire une nouvelle libération de ce plan pour les 4 prochaines années, mais on attend la fin de la législature pour entamer vraiment le processus pour éviter que la Municipalité actuelle ait trop d'engagements pour le futur.
- Commune ouverte : c'est un projet avec Pro Natura qui vise à identifier des espaces favorables à la biodiversité à travers la commune et puis à mettre sur pied un certain nombre de mesures sur les parcelles communales. C'est un projet qui est soutenu fortement par Pro Natura qu'on a déjà entamé sur une des places et on va continuer sur une série de places. Et puis quand ce sera validé et terminé, on verra pour publier ce recueil.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 8 - ECONOMIE PUBLIQUE - P. 62 À 65

La discussion est ouverte.

M. B. Duboux :

P. 63 - 8501 Vignes & Caves - 85011 Caves - Compte 85011.3101.01 - Achat matériel cave

Il y a eu une augmentation de CHF 5'000.-, on passe à CHF 15'000.- en 2026. Il aimerait des renseignements et savoir de quoi il s'agit.

P. 64 - 85011 Caves - Comptes 85011.4250.10 Vente vin rouge et 85011.4250.11 Vente raisin rouge
Les ventes de vins et raisins blancs et rouges s'élèvent CHF 590'000.-. Alors, il a bien vu à la fin de ce chapitre, on dit que le contexte est difficile, mais n'ayant pas de prix, pas d'acheteur, il se demande si ce montant est bel et bien réaliste ?

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

Pour le premier point, les caves sont vieillissantes. L'augmentation de CHF 5'000.- est pour améliorer la réception de vendanges, cela concerne surtout la cave de Villette. Il y a aussi du petit matériel, comme le système de froid qui devient vieux et demande des améliorations.

Après, au niveau de la vente de vins, il est clair que c'est difficile avec le contexte vitivinicole actuel de mettre un prix. On avait pour habitude de valoriser le stock au 31 décembre avec le prix de la mise qui était de l'année suivante, on va essayer de changer tout ça, alors il ne sait pas de combien, de toute façon il y aura une baisse.

Et puis on reviendra avec votre interpellation pour trouver des solutions pour valoriser les vins et afin d'assurer quand même un revenu équilibré. C'est compliqué. C'est un peu la loterie. On boit moins !

C'est difficile de sortir un chiffre quand on voit qu'aux vendanges, on vendait ces dernières années 35 tonnes de raisins directement au pied de la vigne. En 2025, on n'en a vendu qu'un peu plus de 10 tonnes. C'était déjà bien, mais il en reste. On a produit un peu moins de récolte cette année.

Donc, les chiffres sont à la baisse. Après, on va peut-être réajuster et trouver des solutions pour valoriser nos vins en bouteilles.

Voilà !

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 9 - FINANCES ET IMPÔTS - P. 66 À 80

La CoFin propose un amendement à la

P. 73 - Sentier des vignes 1 - Maison de Watteville

Compte 96323.3439.00 - Autres charges des biens-fonds PF - Assurance - CHF 18'000.-

comme suit, soit :

de modifier le montant à **CHF 1'800.-** *au lieu de CHF 18'000.-*

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

Cela concerne les pages 68 et suivantes de manière générale. Comme se fait-il qu'on n'attribue pas un montant au fonds de rénovation, comme cela se fait généralement dans toutes les gérances, car quand on a des fortes rénovations, tout d'un coup, on doit dépenser beaucoup d'argent qu'on n'a pas économisé au fil du temps.

Si quelqu'un peut me répondre là-dessus. Il n'a pas trouvé d'attribution au fonds de rénovation.

M. Y Sesseli, boursier :

Simplement parce que dans le MCH2, du moment qu'on fait du déficit, on n'a pas le droit d'allouer de tels montants.

Il précise juste une chose. On aurait, si on était positif, le droit de faire, ce qu'on appelle des préfinancements qui seraient autorisés et théoriquement déterminés et tolérés au niveau vaudois, uniquement si on fait du bénéfice et si, on le sait pertinemment, que dans le moyen terme, c'est-à-dire à moins de 4-5 ans, sur un bien précis, on va faire un travail. On ne pourrait pas dire : écoutez, on sait qu'on va faire quelque chose dans 5 ans, on était bénéficiaire, on met 1 Mio en réserve. On devrait dire oui on va faire ça dans tant de temps, pour autant qu'on soit positif.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote **l'amendement** de la CoFin, soit :

de modifier le montant à **CHF 1'800.-** *au lieu de CHF 18'000.-*.

C'est **accepté** à l'unanimité.

RÉCAPITULATIONS DES CHARGES ET REVENUS - P. 81 À 83

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur les sujets suivants :

3. TABLEAU DES CHARGES ET REVENUS SELON LA NATURE COMPTABLE - P. 84 À 90**4. TABLEAU DE RÉSULTAT ÉCHELONNÉ- P. 91****5. TABLEAU D'ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES - P. 92**

6. TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX - P. 93

M. B. Rufi :

Il a une question pour le boursier. Il lui demande juste une information complémentaire.

La question : pour quelle raison l'engagement vis-à-vis du legs Failletaz de 8 Mio ne figure pas dans le tableau des emprunts ?

Il rappelle pour les conseillères et conseillers qui n'ont pas l'historique que le legs Failletaz a été donné à l'ancienne commune de Grandvaux avec une obligation qui consiste à investir ce montant dans une infrastructure pour personnes âgées, que ce soit une maison de retraite ou des appartements protégés, avec comme premiers bénéficiaires, les vigneron de la commune, puis les autres habitants de la commune. C'est une obligation un peu restrictive peut-être. Mais en attendant la possibilité de réaliser cet investissement, le montant issu de ce legs fait l'objet d'une mise à disposition aux liquidités de la commune.

Dès lors, il s'agit d'un engagement vis-à-vis de ce legs et l'investissement de 8 Mio. Il estime qu'il devrait figurer dans la liste des emprunts.

Alors voilà, il repose la question à notre boursier pourquoi il n'y figure pas ?

M. Y. Sesseli, boursier :

Parce qu'en fait les liquidités ont été utilisées. Il s'agit d'un engagement. En effet, il ne s'agit pas d'un emprunt à une institution financière ou comme ça. Alors, dans les comptes, on voit ces 8 Mio déjà en 2024, on les verra en 2025, mais ce fond est un engagement. De plus, on voit que ce montant de 8 Mio est dans le plan d'investissements de la communication 05/2025, et apparaît toujours.

Il apparaîtra dans les emprunts le jour où, réellement, on aura besoin d'emprunter pour investir.

M. B. Rufi :

Il ne veut pas allonger là-dessus, mais il aimerait juste attirer l'attention. Lorsqu'on vote le plafond d'endettement, il faudra tenir compte de ces 8 Mio, parce qu'au moment où vous allez investir dans ce projet d'appartements protégés ou autre, il faudra bien emprunter ces 8 Mio. Donc, il faut avoir cette réserve de 8 Mio par rapport aux autres montants des emprunts.

M. Y. Sesseli, boursier :

Alors clairement, c'est un élément que les auditeurs regardent systématiquement au niveau des comptes. Ils regardent les emprunts, en termes de passif, les réserves, plus tous les préavis déjà votés et pas encore dépensés, et que tous ces éléments, qui arrivent, soient bien couverts par un plafond d'endettement. D'ailleurs, en fin de législature dernière, si tu te souviens bien, on avait une petite remarque dans le rapport de l'audit qui disait qu'il fallait faire attention, parce que si réellement on investissait toutes nos réserves, on aurait été plus haut que le plafond d'endettement.

M. Ch. Currat :

Pour faire suite à la discussion, il lui semble que dans les comptes, on met justement une telle indication, et cela suite à une demande de la Cogest d'il y a quelques années. Suite au tableau de l'état des emprunts de notre commune, les 8 millions du Fonds Failletaz sont indiqués comme « Fonds rémunéré hors institut financier ». Une telle indication pourrait également être faite dans la brochure annuelle du budget. Cela réglerait le problème, si c'est en ordre pour la Municipalité et le boursier.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

7. BUDGET 2026 DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX (ASCL) - P. 94 À 103

8. BUDGET 2026 DE L'ASSOCIATION POLICE LAVAUX (APOL) - P. 104 À 108**9. BUDGET DU SDIS CŒUR DE LAVAUX - P. 109 À 111****10. BUDGET DE L'ORPCI LAVAUX - P. 112 À 116**

Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer de manière générale.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 14/2025 tel qu'**amendé**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 14/2025 de la Municipalité du 27 octobre 2025 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

d'approuver le budget 2026 tel que modifié.

Le récapitulatif du budget 2026 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	39'984'900
Charges totales	CHF	41'256'800
Excédent de charges	CHF	1'271'900

Marge d'autofinancement **positive** : CHF 2'058'800

9. PRÉAVIS 15/2025 - RÉSEAU D'EAU DU DEVIN (VILLETTE) - REMPLACEMENT ET BOUCLAGE D'UNE CONDUITE - CHEMIN DES GRANGES - CHEMIN DE PRA FORNY

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc établi conjointement avec la commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie M. Mathias Noël, rapporteur de la commission ad hoc, de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. M. Noël :

Il se réfère au rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances, lit les conclusions et, à l'unanimité des membres, propose **d'accepter** le préavis 15/2025 tel que **présenté**.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 15/2025 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 15/2025 de la Municipalité du 27 octobre 2025 ;
Où le rapport des Commissions des finances et ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 387'300.- hors taxes pour exécuter les travaux de remplacement et de bouclage de la conduite du quartier de Pra Forny et des Granges ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;

10. PRÉAVIS 17/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE ECA 120, PARCELLE 267, DIT LE CARROUSEL À CULLY

Chacun-e a reçu copies des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie M. Mathieu Cardinaux, rapporteur de la commission ad hoc, de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. M. Cardinaux :

Il se réfère au rapport de la commission ad hoc, lit les conclusions et propose à l'unanimité de ses membres **d'accepter** le préavis 17/2027 tel que **présenté** et corrigé le 2 décembre 2025.

1 :14 :12

Le Président prie Mme Anne Baehler Bech, rapportrice de la commission des finances, de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

Mme A. Baehler Bech :

D'abord, formellement, la CoFin retire l'amendement qu'elle avait proposé de faire, conformément aux raisons invoquées par M. Ch. Currat et la CoFin.

Elle se réfère au rapport de la commission des finances, lit les conclusions et la commission des finances, dans sa majorité, propose **d'accepter** le préavis 17/2027, selon le **correctif** de la Municipalité que le Conseil a reçu.

La discussion est ouverte.

M. J.-Ch. Dunant :

Etant l'auteur des plans, il se récuse.

M. S. Massy :

Il précise qu'il est de la minorité de la CoFin.

L'importance d'une stratégie de priorisation des investissements immobiliers :

Dans notre commune les besoins en rénovation, en assainissement, en mise en conformité énergétique ou en entretien structurel sont nombreux et parfois même urgents. De plus, nous savons et il ne faut pas oublier que les ressources de la commune sont limitées d'un point de vue financier et d'un point de vue technique, car tout ne peut pas être fait en même temps et certains préavis peuvent prendre du temps avant leur réalisation.

C'est précisément pour ces raisons qu'il devient indispensable d'adopter une stratégie claire, cohérente et hiérarchisée de priorisation des investissements.

Aujourd'hui, la Commune possède des bâtiments communaux où vivent des locataires et des commerçants, parfois dans des conditions qui nécessitent une attention immédiate. La Commune se doit de porter un œil attentif à l'entretien de ces locaux avant que des problèmes de salubrité, d'humidité, de ventilation, d'isolation ou de sécurité soient signalés. Dans ces situations, la priorisation n'est pas un choix politique abstrait : c'est une obligation envers nos habitants.

Maintenant, comme dans le cas du carrousel, considérer que les investissements doivent être dirigés en priorité vers les bâtiments non utilisés, vides ou pour lesquels les baux sont arrivés à terme n'est pas une stratégie d'investissement. C'est même une approche risquée. Un bâtiment peut être vide sans présenter d'urgence technique, sanitaire ou sociale. Par exemple, le fait qu'un locataire soit parti ne constitue pas, en soi, un critère d'investissement.

Si nous centrons nos efforts uniquement sur ce type d'opportunités ponctuelles, nous risquons :

- de détourner des ressources nécessaires pour des bâtiments où vivent encore des locataires ;
- de laisser des situations de salubrité ou de sécurité perdurer ;
- de perdre de vue l'impact social et financier global ;
- et plus largement, de substituer la facilité d'intervention à la véritable planification stratégique.

Un bâtiment vide n'est pas une priorité en soi. Un bâtiment en mauvais état en est une.

C'est pourquoi l'importance d'une stratégie structurée est centrale pour que nos investissements répondent aux besoins réels, et non à des opportunités circonstancielles.

Au-delà de la dimension sociale, cette stratégie s'inscrit dans une gestion responsable de l'argent public. Investir de manière planifiée, priorisée et coordonnée nous permettrait :

- d'éviter des dépenses d'urgence, souvent plus coûteuses ;
- d'allonger la durée de vie des bâtiments ;
- de réduire les charges énergétiques ;
- d'améliorer durablement la valeur du patrimoine communal ;
- d'assurer que chaque franc investi génère un bénéfice réel pour la collectivité

Il souhaiterait donc que notre commune se dote, d'un cadre structuré permettant de classer les projets immobiliers selon plusieurs critères qui serait notamment :

1. L'urgence technique et sanitaire.

Mais également :

2. L'importance financière et le retour sur investissement.

Une telle stratégie nous permettrait de prendre des décisions plus cohérentes, plus transparentes et plus responsables. Elle garantirait que les investissements réalisés répondent aux attentes de la population, qu'ils améliorent les conditions de vie dans les bâtiments communaux et surtout qu'ils renforcent la stabilité financière de notre commune.

Ce cadre structuré de priorisation permettrait de répondre à la question que ce préavis génère pour lui et pour laquelle il n'a pas de réponse !

En tant que membre de la CoFin :

- Est-ce que ce préavis est vraiment la priorité numéro 1 ?
- Est-ce que la part du fonds investi dans ce projet du Carrousel, n'aurait pas pu être mieux investie ailleurs ?
- Avons-nous assez d'éléments pour mesurer le coût d'opportunité de nos choix ?

Il en va de notre crédibilité, de notre capacité de planification et du respect que nous devons à nos locataires et à l'ensemble des contribuables de Bourg-en-Lavaux.

Merci pour votre attention.

M. Ch. Duboux :

Il rappelle que lorsqu'il avait fallu voter, il y a quelques mois, sur le crédit d'étude de cet objet, il avait déjà fait part non seulement de sa forte résistance et de son opposition, puisqu'il avait voté contre. On y retrouve les mêmes arguments qui viennent d'être cités. Il ne pense pas du tout que c'est une priorité pour la commune. La priorité est de faire des logements pour les plus jeunes et aussi de rénover les logements pour certains, comme cela a été dit, parce que clairement ils sont vétustes et il y en a même à Aran avec des balcons qui tombent.

Par cohérence avec son premier vote, il votera aujourd'hui, comme d'autres, contre ce préavis.

M. P. Vionnet :

Il avait voté de même pour le crédit d'étude.

Il se pose quand même la question sur les derniers pourparlers qui ont eu lieu avec les futurs locataires. Il croit que c'est la Fondation Veillon qui aimerait faire un musée.

Donc, où en sont ces pourparlers et puis, est-ce que pour la modification de ce bâtiment, il est prévu d'autres locations et pourquoi pas l'utiliser pour autre chose qu'un musée.

Mme E. Marendaz, Municipale :

Les pourparlers, nous en sommes au stade où on attend un peu une lettre d'intention. Actuellement, ils sont en train de recevoir des projets d'aménagement d'une des halles. Donc, dès leur analyse de ces projets, on aura une réunion pour voir ce qu'ils souhaiteraient avoir dans ce bâtiment, de l'administratif ou du public. C'est encore ouvert.

Ces discussions vont commencer en janvier-février 2026.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 17/2025 tel que **présenté**, l'amendement de la CoFin ayant été retiré.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N°17/2025 de la Municipalité du 27 octobre 2025 ;

Où les rapports des Commissions ad hoc et des finances, chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 34 voix pour, 13 avis contraires et 6 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la rénovation de l'immeuble sis sur la parcelle 267 à Cully ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement total de CHF 655'000.-TTC ;
3. **d'amortir** l'investissement consenti pour les mesures énergétiques de CHF 451'950.- TTC par les subventions cantonales et communales et le solde par un prélèvement sur le fonds d'assainissement des bâtiments à la fin des travaux ;
4. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

11. COMMUNICATION 03/2025 - PATRIMOINES IMMOBILIERS FINANCIER ET ADMINISTRATIF - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE - ÉTAT 2025

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. J. Berthet :

Dans le programme de travail envisagé pour 2026, il a vu la ligne « Cully, Salle Davel : réaménagement des loges »,

Cette salle est une des rares salles communales, si ce n'est la seule, à disposer effectivement de loges. Il n'a pas souvenir pour autant qu'elles soient dans un état dégradé ou inutilisable.

Il aimerait donc comprendre la nature des travaux envisagés et la priorité que la Municipalité souhaite mettre là-dessus et si possible avoir un aperçu du montant à engager pour ces travaux.

Finalement, il aimerait aussi savoir, quitte à faire des travaux d'aménagement dans les salles communales, si la Municipalité a déjà envisagé de rafraîchir les installations sonores et lumineuses qui sont vieillissantes dans la plupart des salles communales.

Il peut illustrer son propos par l'exemple des Ruvines où la console de gestion des lumières, vieille d'au moins 30 ans selon le régisseur, fait un tel boucan sur scène qu'il est impossible pour un ensemble musical de s'y produire !

Merci pour vos précisions.

Mme E. Marendaz, Municipale :

En fait, elle pense qu'elle fait partie peut-être comme M. J. Berthet, des gens qui utilisent pas très bien ces loges, mais ceux qui viennent se plaignent régulièrement d'avoir des loges quand même très sinistres, en mauvais état et nous avons eu des problèmes d'eau à l'intérieur, donc aussi des sols à rénover et de refaire des peintures, rafraîchir, faire quelque chose de plus sympathique.

Maintenant effectivement, on s'est donné un programme, on n'arrive pas à le faire très rapidement, mais de revoir les installations de ce genre dans les grandes salles. De faire aussi en sorte que chacune des salles, au vu du budget, se voient dotée d'un beamer performant, c'est très demandé. Donc, ça c'est un programme qu'on a en route.

Pour la grande salle des Mariadoules, la priorité est de lui redonner une chaudière parce que le chauffage date de 1995, donc c'est une priorité absolue. La grande salle de Grandvaux, on doit bien réfléchir comment on va procéder. On doit rafraîchir l'arrière scène. Ça c'est important, mais faire beaucoup plus est difficile car il faudra changer le chauffage, un jour, de la grande salle qui est chauffée à l'électricité. C'est un point à étudier.

Donc, on a un programme « grandes salles ». On doit aussi de revoir les cuisines, notamment celles des Mariadoules et de Grandvaux. On va procéder une expertise avec un professionnel pour voir si doit vraiment continuer à avoir des cuisines, où on fait la cuisine, ou cuisine type réception avec traiteurs. On doit mettre moins d'appareil et aussi moins de surface dédiée à la cuisine.

Donc, oui les grandes salles, c'est un sujet, mais on avance au rythme où on arrive avec notre équipe.

Mme E. Potterat :

Elle a vu sous « Grandvaux, Collège des Monts : l'affectation future de la parcelle a été soumis à l'enquête publique dans le cadre de la procédure du plan d'affectation communal. A ce stade aucune opposition concernant cet objet n'a été formulée » et au « Programme de travail envisagé pour l'année 2026 » - Grandvaux Collège des Monts : démarche à définir selon l'état de la procédure »

Qu'est-ce qu'on a fait avant et qu'est-ce qu'on projette de faire ?

Mme E. Marendaz, Municipale :

Le Collège des Monts. Nous avons fait de nombreux travaux réguliers d'assainissement et l'actuel locataire souhaiterait acheter ce bâtiment. La Municipalité a toujours été d'avis qu'elle pouvait se séparer de cet immeuble, mais il est en zone d'utilité publique. Donc il faut modifier l'affectation de la parcelle avant de pouvoir entreprendre, voire venir devant le Conseil communal pour proposer éventuellement une vente.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

12. COMMUNICATION 04/2025 - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX AU SERVICE DE TRANSPORTS DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DU GRAND LAUSANNE (« BONS TMR »)

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il signale une petite erreur dans le texte qui lui a été révélée par l'œil de lynx de Mme Christine Lavanchy et corrigée grâce à la précision de Mme Delphine Blailé-Riccard, des anciennes de l'Entraide Familiale. Il s'agit du montant facturé en milieu de la page 3, 2^{ème} &, par l'Entraide famille de Bourg-en-Lavaux. C'était une estimation grossière de sa part. Le vrai tarif, c'est 0.70 ct. le km. Ce n'est pas un tarif unique à la course comme ce que pourrait laisser entendre le texte.

Et puisqu'il a la parole, il aimerait remercier les conseillères et les conseillers pour le vote dans le cadre du budget, parce que grâce à cette acceptation budgétaire, la commune de Bourg-en-Lavaux va pouvoir entreprendre des mesures concrètes pour aider les personnes à mobilité réduite. Pas forcément les plus âgées, pas forcément celles qui sont durablement à mobilité réduite et il pense que c'est une prestation extrêmement utile pour notre population et il les remercie encore d'avoir soutenu ce projet.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

13. COMMUNICATION 05/2025 - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2026

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

Une question à M. le Syndic concernant cette liste. Une liste d'investissements, pour lui, 2026 et suivantes, ça raconte toujours une histoire. Ce n'est pas que des chiffres. Et quand il regarde les histoires que ça raconte, elle n'est pas très claire. Il n'y a pas de priorité. Il n'y a pas géographiquement une répartition des investissements.

Sa question est que, finalement, on voit une liste d'investissements et quelles sont les priorités, en fait, à moyen terme, de la commune, globalement sur cette liste d'investissements, qui lui parle assez peu finalement ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

C'est vrai, c'est un peu une histoire, mais ce n'est pas une histoire vraiment. Simplement, c'est un petit peu les intentions de la Municipalité pour l'année à venir.

Mais comme on va changer de législature dans les 6 mois, on va laisser la nouvelle Municipalité donner une priorité, parce qu'il y aura des changements. Donc, on va remettre ça sur le métier dès la nouvelle législature en 2026.

La parole n'est pas/plus demandée. Le Président clôt la discussion.

14. COMMUNICATION 06/2025 - PERSPECTIVES CONCERNANT LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES DANS LE PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL - ÉTAT 2025

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme J. Potin :

Elle se réfère à la page 3 de la communication au sujet de la définition d'une rénovation énergétique. Pour étayer ses interventions lors des Conseils des 5 mai et 23 juin 2025 au sujet du projet de chauffage à distance à Grandvaux où elle relevait que les frais de rénovation coûteraient chers aux propriétaires villageois, elle lit ceci « écrit noir sur blanc » :

Elle cite : « ...*les estimations financières des rapports CECB+ sont très standardisées et ne correspondent pas à la réalité. Il faut souvent les multiplier par 2 ou plus pour obtenir une vision plus réaliste des frais globaux d'une rénovation énergétique....* ». C'est vous qui le dites ! Elle laisse ses collègues apprécier.

Cependant, elle laisse le soin à nos municipaux de nous faire part de plus de précisions sur ce doublement des coûts ? Ces doublements attendus sont-ils incorporés dans les préavis qui reposeraient sur ce genre d'études ?

Mme E. Marendaz, Municipale :

Merci pour cette question. Oui. Le rapport des CECB+, donc les ingénieurs, qui établissent ces rapports, ont des prix standardisés pour établir des mesures purement énergétiques. Ensuite, il faut des fois casser un mur, déblayer les déchets de chantier, puis refaire le mur, repeindre le mur, tout ça n'est pas compté dans le CECB+. Donc, tout ce que ça génère autour de la mesure purement, la couche d'isolation n'est pas comptée. Donc, effectivement, quand on commence un travail d'études de projets, on intègre directement ces frais supplémentaires. Par conséquent, il n'y a pas ensuite des surprises de dépassements de projets, mais si on lui demande le rapport CECB+, cette remarque consiste à dire que si on voit dans le rapport CECB+, par exemple, CHF 600'000.- de mesures énergétiques, on est à peu près sûr qu'on en a pour 1 Mio.

Mme A. Badoux :

Elle ne sait pas si c'est le bon moment, dans la soirée pour poser la question, elle pense que oui. Au moment de voter pour le Carrousel, elle se demandait si c'était une priorité. Là, on est dans le sujet pour les bâtiments communaux, les grandes salles.

Elle représente plusieurs personnes qui utilisent la grande salle d'Epesses régulièrement et qui se demandent qu'est-ce qui va devenir de cette grande salle. Et aussi par rapport au chauffage, c'est une catastrophe, soit il fait trop froid, soit il faut chauffer et d'un coup, il fait trop chaud. Donc, au niveau énergétique, est-ce qu'il est prévu quelque chose ?

Mme E. Marendaz, Municipale :

Oui, pour la grande salle, mais nous n'avons pas encore de projets très clairs, mais nous démarrons les réflexions sur quelles types de démarches on va mettre en place. C'est un important bâtiment, c'est une grande surface et c'est au centre du village. Elle ne sait comment on doit dire à Epesses, mais assez bien situé dans le bourg. Et donc, il faut se décider si on fait une grande étude de faisabilité, est-ce qu'on lance tout de suite un concours d'idées ? On en est là, mais c'est quelque chose qu'on voulait déjà commencer en 2025. On n'a pas réussi à le faire, parce que nous avons eu des problèmes avec des conduites d'eau qui ont sauté et puis on s'est occupé de ça. Mais, on y travaille, mais on n'a pas encore un projet concret à vous proposer pour l'affectation et l'évolution du bâtiment.

Un petit détail, nous avons peut-être trouvé une solution pour le chauffage.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

15. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président passe au traitement du **postulat** de M. Gilles Dana :

« Vers la plantation de fleurs vivaces sur le domaines public »

Chacun-e a reçu copie de ce postulat. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. G. Dana:

Ce soir, ce postulat ainsi que le suivant, celui de Mme Valérie Hill, ne sont finalement pas si éloignés l'un de l'autre. Tous deux relèvent d'une logique qui, au XXI^e siècle, ne peut plus vraiment être ignorée ni contestée. Lorsqu'il est facile d'éviter l'usage unique d'un objet, celui-ci ne devrait plus constituer la norme. Consommer pour un seul usage, puis jeter est devenu difficilement justifiable, qu'il s'agisse d'une assiette en plastique ou d'une fleur annuelle.

Par ailleurs - et cela mérite d'être souligné tant c'est rare - le présent postulat offrira, à très court terme, l'opportunité de réaliser des économies tout en permettant à nos équipes de la voirie de développer de nouvelles compétences, orientées vers une approche agricole plus respectueuse de la nature et moins consommatrice de ressources.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

La Municipalité a étudié le postulat « Vers la plantation de fleurs vivaces sur le domaine public » de Monsieur le Conseiller Gilles Dana avec attention. Les préoccupations soulevées rejoignent déjà en grande partie les réflexions de la Municipalité et de l'administration communale, une transition écologique des espaces verts ayant été déjà entamée.

Par exemple, dans le cadre de la fiche n°7 du plan énergie et climat communal (PECC) de la Municipalité, le service des Infrastructures a établi un plan d'entretien différencié des espaces verts avec le concours du bureau Maillefer et Hunziker. Il contient différentes mesures en faveur de la biodiversité en milieu urbain comme la création d'aménagements favorables à la petite faune, le remplacement d'espèces végétales pour favoriser la diversité floristique et la lutte contre les néophytes envahissants. Plusieurs mesures sont également prises sur l'optimisation de l'arrosage (arrosages automatiques, utilisation de produits hydro-rétenteur).

Afin d'évaluer si les actions déjà mises en place correspondent à la demande du postulat, la Municipalité vous propose de le renvoyer à l'examen d'une commission chargée de préavis sa prise en considération par la Conseil communal.

M. J. Joly :

Il rebondit sur point-là et il se réfère au règlement du Conseil communal, à l'art. 62. 2., où on peut nommer une commission si c'est demandé par le Municipal, M. J.-R. Gaillard. Donc il propose de mettre cet article en fonction afin qu'il y ait une commission pour étudier ces plantations de vivaces.

Le Président :

Selon notre art. 62, 2a) du règlement, le Conseil peut « renvoyer à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres le demande. ». Alors il demande quels conseillers dans cette salle le souhaitent.

Le Président reformule la question. En fait nous avons la demande d'un conseiller pour renvoyer ceci en commission. Donc la première question est de savoir si le un cinquième des membres le demande. Dans un 2^{ème} temps, il mettra au vote à la majorité pour valider cette demande. La question est déjà de savoir si on va voter là-dessus.

Mme V. Hill :

Elle veut juste réagir à cela, parce que, avant que l'on vote sur ce sujet, il lui semble que ce n'est pas nécessaire de faire travailler une commission là-dessus, puisqu'on est vraiment dans des questions d'exécution, de comparaison et d'une demande de ce qui a été fait, et c'est la Municipalité qui sait mieux qu'une commission ce qu'elle est en train de mettre en place. Il lui semble que c'est plutôt à la Municipalité de simplement répondre en décrivant ce qu'elle fait déjà et si elle a l'intention de faire à l'avenir.

Le Président réitère sa question :

Est-ce qu'il y a dans cette salle 1/5ème des membres qui sont favorables à la demande de renvoyer ce postulat à une commission ?

Nous avons **16 conseillers-ères qui soutiennent cette demande**. Donc, c'est supérieur au 1/5ème, donc à l'issue de la discussion, nous allons voter à la majorité sur cette demande de renvoi.

Divers commentaires.

Il a eu un échange avec une juriste du DGAIC et elle lui a bien indiqué clairement qu'en fait, c'est vrai que notre règlement n'est pas clair, d'avoir le 1/5ème des membres qui sont favorables, cela signifie qu'on est favorable à voter, c'est pour voter ce report. Si on n'a pas le 1/5ème, on ne vote pas là-dessus.

Mme N. Pfeiffer :

Est-ce qu'on n'est pas en train de se noyer là et est-ce que vraiment on a besoin d'une commission, d'avoir des fleurs annuelles ou pérennes ? Elle pense qu'un peu de bon sens suffit. Il n'y a pas besoin de nommer une commission pour ça.

M. S. Hope Weber :

Pour lui, on va voter une prise en considération. Il a pas mal étudié le règlement, puisqu'on l'avait voté sous sa présidence. Donc là, l'idée c'est de voter pour une prise en considération de ce postulat. En fait, on a une Municipalité qui nous dit qu'elle a déjà travaillé dans le sens du postulat. Donc, elle a déjà fait un bout de réponse ce soir et nous, on se dit est-ce qu'on va rentrer en considération là-dessus. Alors que plutôt que de faire une commission qui va siéger avec plusieurs personnes à CHF 30.-/h., on pourrait peut-être les économiser et puis donner de tout de suite le travail à la Municipalité, qui en a déjà fait un bout.

Donc, dans un premier temps, le Président passe au vote sur la demande de renvoi.

M. P.-A. Fontannaz :

Il y a un problème. C'est le Municipal qui a proposé une commission. Soit le Municipal se récusé, et ensuite, il nous le dit et on décidera. Mais tant que le Municipal pose la question d'une commission, il n'a pas besoin de s'occuper de la commission. C'est lui qui l'a proposée.

Le Président précise que c'est une décision du Conseil.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au **vote** la demande de renvoyer à l'examen d'une commission :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le postulat de M. Gilles Dana du 1^{er} décembre 2025;

Où le rapport ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de renvoyer à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité

C'est **refusé** par 31 voix contre, 15 pour et 6 abstentions.

Le Président passe au **vote** la prise en considération de ce postulat :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le postulat de M. Gilles Dana du 1^{er} décembre 2025 ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 45 voix pour, 5 contre et 3 abstentions

de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité qui y répondra au moyen d'un rapport dans un délai maximum d'une année.

Le Président passe au traitement du **postulat** de Mme Valérie Hill et consorts :

« Pour une transition vers la vaisselle réutilisable lors des manifestations sur le territoire de Bourg-en-Lavaux »

Chacun-e a reçu copie de ce postulat. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill :

Juste quelques compléments. D'abord, nous remercions la Municipalité d'avoir fait l'effort d'utiliser de la vaisselle réutilisable pour le 1^{er} août 2025. On se demande parfois s'il faut vraiment que la vaisselle soit réutilisable plutôt que recyclable. En général, la vaisselle n'est pas recyclable, même si les assiettes semblent être en carton, elles ont un film plastique ; les assiettes en bambou sont fabriquées avec du bambou broyé collé avec une matière plastique composée de formaldéhyde et de mélamine. On ne peut donc pas les recycler.

Notre idée est de chercher une solution pour réduire cette vaisselle jetable dans les manifestations. C'est important parce qu'on en a beaucoup sur la commune.

Dans la location des salles, c'est quelque chose qui est relativement facile. Il y a de la vaisselle en céramique sur place qu'on peut utiliser si le nombre de personnes n'est pas trop élevé. Et puis si on n'a pas envie de faire de la vaisselle, on peut commander une caisse avec de la vaisselle en plastique réutilisable. Ça coûte CHF 50.-/60.- pour 50 personnes.

Evidemment que pour les manifestations qui sont gérées par les sociétés locales, c'est un peu plus difficile. Il y a généralement beaucoup de monde et l'idée n'est vraiment pas de compliquer la vie ni engendrer des coûts supplémentaires qui seraient difficiles à supporter pour les sociétés locales. Ce n'est vraiment pas le but de freiner les manifestations qu'elles organisent sur le territoire communal. Donc, la demande, c'est que la Municipalité accompagne cette transition qui change vraiment les pratiques ; on voit que c'est déjà le cas de Lutry, Vevey et Lausanne, qui ont mis ou qui vont mettre en place un règlement qui impose cela à leurs sociétés. Elles accompagnent aussi ce changement. Elle pense que c'est quelque chose qui est relativement inévitable ; l'idée est d'être proactif et puis d'accompagner le mouvement.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il remercie Mme V. Hill pour son intervention. Donc, on ne va pas demander de créer une commission.

Comme Mme V. Hill l'a constaté, le 1^{er} août 2025, on avait mis en place une utilisation d'une vaisselle réutilisable et sans consigne, parce qu'on a eu une mauvaise expérience avec consigne, c'était vraiment un problème difficile à résoudre. Donc, sans consigne, c'était facile à accepter. Et puis le résultat a été que ça a coûté aux sociétés CHF 1'500.- et on en a eu, comme disparitions d'assiettes ou couteaux, pour CHF 73.-. *Il croit qu'Evelyne a pris une assiette chez elle ! (rire).* Voilà, CHF 73.- est un coût qui est quand même élevé. On a fait le débriefing de cette manifestation avec les sociétés concernées, soit les 2 sauvetages, Villette et Davel, la Jeunesse de Grandvaux, la Lyre de Lavaux et le FC Vignoble. On a parlé de cette problématique et tout le monde s'est rendu compte que c'était très facile. Ecomanif nous a livré une palette et nous a mis ça en place, on a repris la vaisselle, et on a remis dans les cartons, et c'est reparti chez eux. C'était super facile d'utilité. Le coût est totalement supportable pour nos manifestations, il ne parle pas du Jazz, qui est au clair depuis longtemps, il parle des autres. Si c'est sans consigne, c'est simple et efficace, et le prestataire Ecomanif, il y en a d'autres, a été très compétent. Il nous a remis une palette, c'était parfait nickel.

Lors de l'assemblée générale des sociétés locales, on leur a présenté le concept. Toutes sont favorables à y adhérer et à utiliser ce système. Donc, on va leur écrire encore pour confirmer cette séance et puis leur donner un petit peu des tuyaux, comment agir et comme on l'a fait pour le 1^{er} août 2025. C'était super facile, avec le Municipal, J.-Y. Cavin, on s'est mis sur leur site et on a commandé ça en 2 temps 3 mouvements. Donc c'est très simple. Et il pense que, sans consigne il le rappelle, c'était ça qui le freinait un petit peu, parce qu'il a fait une mauvaise expérience à ce niveau-là.

Ensuite concernant la location des salles, c'est ce qui est demandé par le postulat, la Municipalité va établir un inventaire, parce que toutes ont de la vaisselle, à peu près toutes, donc, ça c'est assez simple d'utilité.

Et pour cela, on verra avec la Municipale Evelyne Marendaz et le concierge comment on peut organiser tout ça, mais on a reçu 5 sur 5 ce postulat et puis on va y répondre très rapidement avec la mise en place de qui va se faire. Donc, plus facile que pour les plantes !

M. J. Berthet :

Il trouve que sa collègue Valérie Hill et la commission du développement durable ont tout à fait raison de vouloir encourager des meilleures pratiques en terme de déchets dans les manifestations. Etant lui-même président de société, il peut affirmer que c'est un élément qui est régulièrement discuté dans les comités des sociétés et lors des assemblées de l'Union des Sociétés Locales, en

collaboration avec la Municipalité, comme l'a mentionné M. J.-P. Demierre, Municipal. La plupart des sociétés font déjà de nombreux efforts sur le sujet.

Il profite de relever que l'entente avec la Municipalité, à travers M. J.-P. Demierre est bonne, et il espère que la personne qui lui succédera saura maintenir ces liens, surtout pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement demandées au travers du postulat.

Il émet maintenant quelques réserves sur certaines demandes impératives posées par ce postulat. D'abord, avec toute la bonne volonté du monde, une manifestation produira des déchets. Que ce soit des restes de nourritures, des éléments de décorations ou d'exploitation de la salle, de la vaisselle cassée, etc. De plus, les rangements et l'évacuation des déchets ayant lieu souvent le dimanche, il n'est pas possible de les évacuer dans les points de collecte communaux.

La mise à disposition d'un container aux abords de la salle et son ramassage ne sont pas gratuits, il est pour lui compris dans le prix de location de la salle et un service rendu pour les sociétés locales dont une bonne partie des membres paient généralement leur taxe déchet sur la commune. Il serait peut-être plus judicieux de maintenir le service et d'autoriser uniquement les sacs taxés, pas de sacs noirs, dans ces containers.

Ensuite, pour établir l'obligation d'utiliser la vaisselle réutilisable dans les salles, il serait d'avis qu'il faudrait s'assurer que toutes les salles soient bien dotées de vaisselle classique et lavable.

Rabais ou non, il n'estime pas viable de devoir passer par des sociétés sises à Yverdon ou Sion pour des manifestations qui accueillent moins de 500 personnes. Il doute du gain écologique à transporter de si petites quantités de vaisselle.

De plus, les coûts de locations de vaisselle semblent peut être minimes. Toutefois, ils viennent s'ajouter à l'augmentation déjà constante des charges fixes pour les plus petites manifestations. Si votre manifestation ne vous laisse aujourd'hui que 2000 CHF en caisse, vous ajoutez les coûts de locations de 200 CHF pour 160 personnes et hop, c'est encore 10% de vos revenus qui sont partis alors que vous en avez besoin pour le fonctionnement de votre société.

Dès lors, il propose aux postulants deux modifications à faire sur leur postulat et il s'y rallierait alors volontiers :

Premièrement, de **modifier** la phrase sous condition de location des salles communales « De ne plus ramasser gratuitement les déchets » par « **D'autoriser uniquement les sacs taxés dans le ramassage des déchets venant de location de salles** »

Deuxièmement, **d'ajouter une demande** entre les deux existantes :

- Dans la mesure du possible, de garantir que toutes les salles communales louables disposent de vaisselle classique et de moyens pour les nettoyer sur place

Mme V. Hill :

Elle remercie M. J. Berthet, d'avoir mis ces points en avant et puis pour cette analyse très détaillée. Elle ne voit pas de problème. Elle a l'impression que cela ne change pas grand-chose parce qu'au final, c'est un postulat, puis la Municipalité va y répondre comme elle le souhaite.

Mais, elle va modifier le postulat selon la demande de M. J. Berthet.

Le Président prend note que la déposante modifie le texte selon la demande de M. J. Berthet.

La parole n'est plus demandée.

Le Président met au **vote** la prise en considération de ce postulat pour renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le postulat de Mme Valérie Hill et consorts du 8 décembre 2025;

Où le rapport ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 52 voix pour et 1 abstention

de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité qui y répondra au moyen d'un rapport dans un délai maximum d'une année.

Le Président passe maintenant au traitement de **l'interpellation** de M. Stéphane Massy et consorts:
« Etat des lieux des revenus locatifs du patrimoine financier »

Chacun-e a reçu copie de cette interpellation. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. S. Massy :

En étudiant le budget, il a vu qu'on avait des loyers qui étaient liés au patrimoine financier. Donc, c'est des bâtiments dont la commune est propriétaire, pour à peu près CHF 2 Mio de revenus et, en fait, c'est l'interpellation. Le but, ce n'est pas une provocation, c'est plutôt un questionnement. C'est de savoir comment il faut gérer ces logements pour ces sommes dont nous en avons la gestion. Nous parlons souvent de finances, de dépenses d'entretien et de planification des investissements. Mais il y a un aspect fondamental que nous ne pouvons pas dissocier de la gestion de nos bâtiments : la dimension sociale.

Notre commune possède un patrimoine immobilier important. Ce patrimoine n'est pas seulement un actif financier inscrit dans un budget. Il constitue avant tout un outil public, au service de la population, de la cohésion sociale et de la qualité de vie dans notre région.

Dans une région où le prix du mètre carré est parmi les plus élevés du canton et où l'accès au logement devient de plus en plus difficile, la commune a une responsabilité majeure : permettre à des familles, à des jeunes, à des personnes âgées ou à revenus modestes de continuer à vivre ici, dans leur commune, dans leur réseau social, dans leur environnement.

C'est cela, une politique sociale du logement. Et cette politique commence par des éléments très concrets :

- Des logements propres, salubres, dignes, pour toutes et tous.
- Un suivi sérieux des problèmes signalés par les locataires.
- Des loyers fixés selon des critères transparents, cohérents et équitables.
- Une priorisation des rénovations qui tienne compte non seulement de la technique, mais aussi de l'impact humain et social.
- Une réflexion sur la manière dont nos bâtiments peuvent servir la vie associative, la culture, l'intégration, et le vivre-ensemble.

La commune n'est pas un bailleur comme les autres. Elle doit être exemplaire.

Une politique sociale forte, ce n'est pas un coût supplémentaire : c'est un investissement dans la stabilité, la mixité sociale et la vitalité de notre territoire. C'est ce qui empêche la gentrification totale de Lavaux. C'est ce qui permet à des habitants de longue date de ne pas être contraints de partir. C'est ce qui garantit que Bourg-en-Lavaux reste une commune vivante, inclusive, et non un simple décor.

Il est convaincu que notre gestion immobilière doit s'inscrire dans cette ambition. Une politique sociale cohérente, articulée avec une stratégie de rénovation et une gestion financière responsable, est indispensable pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite déjà s'exprimer ce soir à ce sujet ou alors à la prochaine séance ?

Mme E. Marendaz, Municipale :

La Municipalité prend acte de cette interpellation et y répondra à la prochaine séance du Conseil.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

En conclusions :**Le conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu l'interpellation de M. Stéphane Massy et consorts du 11 décembre 2025 ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

a entendu que

la Municipalité a pris acte de cette interpellation et qu'elle y répondra à la prochaine séance, soit le 23 mars 2026.

Le Président passe maintenant au traitement de **l'interpellation** de M. Lionel Gfeller et consorts :

« Entretien et réfection des routes communales »

Chacun-e a reçu copie de cette interpellation. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il y répond de suite.

D'abord 2 éléments de contextes. Il aimerait rappeler aux membres du Conseil, alors que les interpellants semblent prétendre que nous n'entretiens pas correctement notre patrimoine communal, vous venez de voter CHF 400'000.- env. de budget, à la p. 42, pour l'entretien des routes communales.

Encore un 2^{ème} élément de contexte, que les interpellants ont oublié, c'est que l'on ne peut pas entretenir les routes comme on veut, quand on veut, et notamment pas dans un contexte avec de nombreux travaux privés, communaux, de l'Hôpital, de l'OFROU et des CFF, qui génèrent un trafic de chantiers absolument colossal. Ceci fait qu'il y a plusieurs chantiers que nous aimerions bien entamer, mais, simplement, si c'est pour qu'elles soient ravagées quelques mois plus tard par un ballet de camions, ce n'est pas extrêmement pertinent.

Maintenant, il va répondre aux questions, comme elles ne sont pas numérotées, il y répond dans l'ordre :

- *Est-ce que le Conseil peut recevoir une version actualisée du plan des routes, n'ayant pas eu d'autres communications officielles sur le sujet depuis la 01/2023 ?*

Non, car actualiser le plan directeur des routes reviendrait à faire une deuxième fois le travail pour un résultat similaire.

- *Est-ce que la Municipalité peut expliciter et détailler la méthode d'évaluation des priorités sur les routes, exprimée à travers le plan d'investissement, au regard du plan directeur des routes ?*

La méthodologie d'évaluation de l'état du réseau routier est décrite à la p. 3. du rapport Greensite cité dans la communication 01/2023.

- *Comment la Municipalité souhaite-t-elle rattraper le retard de renouvellement des routes constaté à ce jour ?*

La Municipalité ne partage pas le constat inutilement alarmiste des interpellants, qui plus est basé sur un seul exemple n'ayant rien à voir avec l'état des routes communales. Le problème à la route du Signal est en effet dû à un problème de collecteur d'eau claire qui s'est rompu.

Comme indiqué dans le plan directeur des routes, la Municipalité présentera des préavis au Conseil communal. Un crédit d'étude pour la réfection de plusieurs chemins agricoles sera présenté au Conseil communal de mars 2026.

Il ne cache pas qu'il souhaitait le présenter ce soir. La Municipalité l'a, à juste titre, convaincu de ne pas trop charger la séance déjà pratiquement pleine. Alors que finalement nous parlons quand même de routes. Vous aurez ce préavis en mars 2026.

- *Est-ce que le plan directeur des routes intègre une planification générale, donc comprenant aussi les tronçons sans priorité immédiate, pour le renouvellement des routes communales à long terme ? Si non, est-ce que la Municipalité envisage de se doter d'un tel outil de planification ?*

La Municipalité préfère travailler sur des projets concrets plutôt que d'élaborer un énième outil de planification.

M. P. Vionnet :

Il a une question pour notre Municipal. Comment se fait-il que dans les zones résidentielles où il habite, dans les hauts de la commune, il y a donc les chemins de Curson, de la Branche, etc., où il y a de nombreuses nouvelles constructions, comparé à ce qui a été fait jusqu'à présent, et on autorise les camions qui font 40 T., qui viennent avec un double camion, etc., sur ces chemins à peine goudronnés, on va dire, qui étaient donc dans des zones viticoles auparavant, et qui n'étaient pas faits justement pour les 40 T. Ce qui fait que ça désintègre complètement la route et forcément, les riverains sont en droit de se poser la question : quand est-ce que les rénovations de ces chemins vont se faire et si ce n'est pas finalement les entreprises fautives qui devraient les financer ?

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est deux très bonnes remarques.

La première réponse est très personnelle, elle n'engage pas la Municipalité. Si ces 40 T n'avaient pas été autorisés, on n'aurait pas ces problèmes. On serait bien inspiré de ne pas autoriser d'autres véhicules ultra lourds qui détruisent nos routes.

La deuxième question, le fait d'impliquer les entreprises. Sur le principe, ce serait très bien. Maintenant, dans les faits, c'est généralement impossible à calculer, parce quand il y a beaucoup de chantiers, tout le monde va dire « oui mais moi ce n'était pas moi et puis moi mes camions n'ont pas détruit la route pendant le chantier ». On peut essayer de leur envoyer des factures et de négocier avec eux. C'est malheureusement souvent sans issue et ça ne donne pas les résultats escomptés. Il est vrai que c'est souvent des interventions privées qui abîment les chemins qui ne sont malheureusement pas faits pour ça. Ce n'est pas fait pour.

M. P. Vionnet :

Une dernière question. Est-ce qu'on ne devrait pas justement interdire l'accès, il précise bien, au 40 T. car c'est beaucoup pour des chemins comme ça !

M. JC Schwaab, Municipal :

A creuser. Mon collègue en charge de la police en saurait un peu plus.

Tant qu'un véhicule est homologué, il a droit de rouler. Alors après, c'est vrai que, dans certaines circonstances, on peut interdire certains trop gros véhicules, notamment, c'est le cas des 3 ponts sur la Corniche, mais c'est bonne idée à creuser. Il l'en remercie.

M. L. Gfeller :

Il est un peu surpris des réponses du Municipal qui considère que les interpellants sont alarmistes. Voilà 5 ans qu'il n'y pas eu un préavis pour l'entretien des routes. Le seul qui est mentionné dans l'interpellation est celui du Pont des Luges à Epesses. Il touche les routes communales et cantonales. Pour le reste, il n'y pas de préavis. Il y des chiffres qui sont mentionnés et qui proviennent de prestataires avec lesquels la commune travaille. Le chiffre de CHF 116.-/m2 pour l'entretien et la

réfection d'une route est tiré d'un de ces prestataires. Le budget actuel a été augmenté. Il mentionne CHF 412'000.-. La commune devrait faire 1,66 km d'entretien de routes chaque année. Voilà. Donc, en 5 ans on devrait à peu près être à 7,5 kilomètres pour combler les trous et avec env. CHF 400'000.- par année, on n'arrive pas à faire 1,66 km de réfection de routes. Donc le Municipal, il est désolé, mais les informations qu'il a communiquées ne sont pas exactes. Le montant a bien été demandé, mais ne permet d'assurer l'entretien de nos routes et il attend qu'il nous explique où se trouve les tronçons de route qui ont été rénovés. Lui, il ne les voit pas personnellement.

M. JC Schwaab, Municipal :

Au cours de ces 5 dernières années, il y a eu 2 autres préavis qui concernaient les entretiens routiers. Le premier, c'était pour la construction du trottoir à la route du Signal. Le deuxième, c'était pour l'interface de Pra Grana, avec certes une petite portion de route, mais une rénovation routière. Nous avons, tous dans la salle, bonne mémoire et nous savons exactement ce qu'il est advenu de ces 2 préavis et qui a voté pour et qui a voté contre.

M. L. Gfeller :

Il aimerait connaître le nombre de kilomètres pour ces travaux, soit pour l'interface de Pra Grana, le Pont des Luges et selon le rapport qui avait été fourni, qui mentionne 16 km de routes qui sont dans un état grave à critique.

M. B. Ruffi :

Il aimerait aussi revenir sur ces dernières années. Quand on dit qu'on attend que les chantiers soient terminés, etc., si on prend le début du chemin de Prahis, par exemple, il est dans un état catastrophique depuis des années. Si on prend le chemin qui arrive au réservoir d'eau à Grandvaux, il est dans un état déplorable et il dessert beaucoup de villas. Il ne s'est rien passé.

Il se pose la question si on fait de temps de temps un tour de la commune, et il peut en citer beaucoup d'autres.

Et ça se dégrade de plus en plus. Si on n'entretient pas, la dégradation s'accroît de façon exponentielle.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président s'adresse à M. JC Schwaab, Municipal : Est-ce que la Municipalité a répondu ce soir à cette interpellation ? Oui.

Donc, **en conclusions :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu l'interpellation de M. Lionel Gfeller et consorts du 11 décembre 2025 ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

a entendu que

la Municipalité a pris acte de cette interpellation et qu'elle y a répondu séance tenante soit le 12 décembre 2025.

16. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Le Président donne la parole aux représentants des associations intercommunales qui souhaitent intervenir.

La discussion est ouverte.

M. R. Baehler - ASCL :

La dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASCL s'est déroulée le 13 novembre 2026 dans l'aula du collège du Verney à Puidoux. Le sujet principal était le budget 2026 qui a été accepté à l'unanimité. Le récapitulatif du budget de l'ASCL se présente comme suit : les charges totales à répartir sont de CHF 6'899'300.-, et chose importante, le total d'élèves est de 1'117. Pour Bourg-en-Lavaux, il y a 525 élèves. Ce qui correspond à une charge de CHF 3'267'153.- et cela donne donc une somme de CHF 6'223.- par élève. Sommes importantes qu'il voulait vous communiquer.

Le 3 décembre 2025, nous avons eu la visite du Préfet. Tout c'est bien déroulé. Nous lui avons présenté les PV et il s'est rendu compte de la bonne marche de l'ASCL et de la bonne entente entre le Codir et le Comité intercommunal.

M. F. Lederrey - APOL :

Au nom de l'APOL, il fait un petit résumé de la séance qui s'est déroulée le 20 novembre 2025 à Chexbres, où le quorum a eu de la peine à être atteint en raison des conditions météorologiques qui étaient déplorables. C'est le jour où il a le plus neigé en ce début de saison. Il n'y avait qu'un seul objet qui était porté à l'ordre du jour, c'était le préavis 05/2025 de l'APOL qui portait sur la modernisation de l'infrastructure de l'informatique et de la sécurité pour ses bâtiments de Lutry, et il a été accepté à l'unanimité.

M. P. Humbert - AIEJ :

Juste un petit mot pour l'AIEJ, pour vous dire que, pour une fois, lors de la dernière séance la séance a duré plus longtemps que l'apéro. Nous avons eu l'acceptation du budget qui, en lui-même, n'est pas très compliqué. Mais après, on a eu une présentation du plan directeur qui était extrêmement bien fait et qui nous a permis de voir un petit peu comment se dirigeait l'AIEJ. Et suite à la lecture de ces plans, on a pu donc remarquer qu'il y avait un point charnière à fin 2028, car tous les travaux, qui vont être réalisés jusqu'en 2028, permettront pour la commune de Bourg-en-Lavaux de prendre des décisions concernant la participation future ou non à l'AIEJ après 2028.

Donc, c'est un point charnière, c'était divisé entre l'existant et ce qui est en cours de rénovation, 2028 étant ce point charnière et la suite pour l'AIEJ.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**Mme Evelyne Marendaz, Municipale**

Elle remercie pour la confiance accordée pour le préavis « Carrousel ». C'est une soirée pour elle un peu particulière puisque elle est arrivée avec des erreurs arithmétiques, de votre clémence, et qu'elle repart avec une réputation de pique-assiette (*rire*) mais son collègue, J.-P. Demierre et elle-même sont fiers de ce changement.

Dans le dicastère bâtiments, suite au préavis positif que vous aviez voté sur la place de la Gare et le chemin de Courseboux, elle peut communiquer que nous avons reçu les permis de construire au début décembre. Donc, nous allons pouvoir nous mettre en route. Pour la place de la Gare-Françoise Fonjallaz, les travaux ne commenceront que lorsque l'interminable chantier de la rue de la Gare sera

terminé, car nous devons déplacer les arrêts de bus, de nouveau, sur la rue de la Gare pour pouvoir procéder au chantier. Donc, il y aura encore un peu d'attente.

Vous avez également voté un crédit d'étude pour la rénovation de la Maison de Watteville et nous avons eu cette semaine le plaisir de voir notre projet de 4 appartements, ainsi qu'il y avait eu des remarques au Conseil communal, de voir pour un projet de 4 appartements et pas seulement 3. Le préavis était au préalable très positif et a reçu un avis favorable des monuments historiques. Ceci nous laisse imaginer qu'on pourra mettre à l'enquête au mois de mars un projet.

Et puis, aussi une décision que vous aviez prise ici, c'était de construire un chauffage à distance à Cully. Il fonctionne depuis un tout petit peu plus d'un mois. Le bâtiment Plant Robert, les 2 bâtiments des CFF et les 4 bâtiments de Rives de Lavaux sont connectés sur ce chauffage à distance. Ils sont chauffés par cette boucle énergie régulée par l'eau du lac. Donc, c'est une étape vers une transition énergétique importante.

Le bâtiment en rénovation au centre du village de Cully, Temple 1. Le gros œuvre est terminé. Le bâtiment est au repos. On est en train de faire la place du constructive à l'intérieur du bâtiment. Et pour ceux qui sont intéressés, il y aura une présentation des moyens d'isolation que nous avons choisis. Ils seront présentés au public.

Merci de votre confiance et elle souhaite une très belle et douce période de fin d'année.

M. Raymond Bech, Municipal

Le projet des aménagements des Collège des Ruvines et Genevrey. Vous aviez accordé un crédit complémentaire pour compléter les études de faisabilité, plutôt pour les actualiser, ce printemps. Nous avons entrepris un mandataire avec des mandataires spéciaux, pour réaliser cette étude complémentaire. Le résultat de cette étude vient de nous être transmis par notre mandataire-conseil, et donc elle va être soumise au Comité de pilotage, puisque vous savez que pour des projets scolaires de cette importance-là, elle doit passer par un Comité de pilotage qui est composé de municipaux de la commune et aussi de municipaux des autres communes de l'ASCL, ainsi que du directeur et du doyen et de la représentante du canton de l'enseignement. Donc, nous attendons le retour de ces personnes-là pour fixer la date de préemption qui aura lieu au mois de janvier. Le Comité de pilotage, sur cette base-là, fera ses analyses et ses questions complémentaires pour ensuite recommander la marche à suivre à la Municipalité, qui reste pilote du projet et responsable de faire les propositions au Conseil communal. Et finalement, en fin de compte, ce sera décidé par notre commune.

Il voulait informer le Conseil de cela, car il sait que c'est un sujet qui est très complexe et sensible et aussi qui dure depuis longtemps et là, on fait un pas complémentaire pour aller de l'avant.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

Suite à l'acceptation du préavis pour le PACom, nous avons préparé un dossier avec les modifications qui ont été approuvées par le Conseil. On a aussi complété la mise à l'enquête publique de l'enquête complémentaire du PAC Lavaux. Nous avons maintenant l'information sur les territoires que la commune a récupérés, normalement, puisqu'il y aura encore un débat au Grand Conseil.

La Municipalité a validé, ce lundi, le projet de nouveaux plans d'affectation, qui feront l'objet d'une enquête complémentaire. Il a été envoyé, ce jour, au service de l'Etat, la DGTM, pour un examen préalable, comme cela avait été fait la première fois. La dernière fois, le Canton a attendu 1 an pour y répondre. Donc, il va faire cet examen préalable complémentaire qui fera donc l'objet d'une enquête complémentaire et il fera aussi l'objet d'un préavis au Conseil communal. Il doute que tout cela se passe l'année prochaine, mais on ne sait jamais.

Comme il l'a dit, le PAC Lavaux a fait l'objet d'une enquête complémentaire également avec une modification du tracé du territoire du PAC Lavaux et c'est un recalibrage qui était nécessaire par rapport à notre propre PACom. Il ne revient pas là-dessus. C'est vrai que ça été demandé dans le cadre des oppositions des communes territoriales de Lavaux, parce qu'on considérait que le Canton avait fait une interprétation audacieuse pour ne pas dire fallacieuse de l'art. 4 du PAC Lavaux. Et du

coup, le projet a été modifié dans le cadre d'une enquête complémentaire, mais on considère qu'ils n'ont pas fait le travail tout-à-fait jusqu'au bout. Donc, on refait une opposition pour leur dire, est-ce que ce serait possible de terminer complètement ce travail. On verra ce qu'ils vont nous dire par rapport à ça et on ne va pas se faire avoir une 2^{ème} fois, c'est-à-dire qu'on a déjà réintégré ces modifications dans le document qu'on a envoyé aujourd'hui.

Dernier point. Le 10 février 2026, le service d'urbanisme organise une séance d'information sur la rénovation énergétique avec la SIA, près de chez vous, pour les propriétaires qui désirent entamer des rénovations énergétiques. Et en même temps, vous allez recevoir cette invitation, adressée à tout ménage, ainsi qu'un petit sondage pour les subventions pour l'énergie et la durabilité.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Un petit rappel de ce qui s'est passé sur la Corniche cet été. Donc, l'opération « Wheeling », comme on l'appelle à l'APOL-Police Lavaux. Il donne 2-3 chiffres. Heures de présence sur place : 235. Nombre d'infractions relevées hors vitesse : 113, donc c'est les freins, l'état des véhicules, etc. Nombre de contrôles radar effectués : 49. Nombre de contraventions de vitesses jusqu'à 20 km/h de dépassement, hors de localité : 287. C'est quand même pas mal. Nombre de dénonciations à la Préfecture : 12 et nombre de dénonciation au ministère public : 5, c'est via Secura. Donc, il y a des interventions qui se passent là-bas. On va renouveler, évidemment au printemps 2026, ce genre de contrôles, mais comme nous disent nos services de police, au Mollendruz, c'est un peu tous les étés la même chose, malgré des contrôles, et des fois des décès, malheureusement, sur place. Donc, ça c'était l'opération « Wheeling » et nos services de police travaillent pour essayer d'avoir un petit peu de calme au niveau du bruit des moteurs, et sur les inconvénients que cela peut apporter. La commune de Bourg-en-Lavaux n'est pas tellement concernée, car on a un tout petit tronçon, soit du feu rouge jusqu'au premier contour. Après, c'est la commune de Puidoux. C'est pour cela qu'on collabore régulièrement avec elle et la DGMR pour trouver des solutions, mais faire de la compétition sur la Corniche, c'est quand même un endroit assez idéal pour cela.

Pour le reste, au niveau de notre service de police, concernant les manifestations, etc., tout va très bien.

Merci Valérie Hill de lui avoir rappelé qu'on doit se mettre à la page au niveau de la vaisselle réutilisable.

Il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année dans la douceur et la bonne humeur.

M. Jean-René Gaillard, Municipal :

Il revient sur l'interpellation de Mme A. Baehler Bech et M. B. Duboux, du 28 septembre 2025, qui a été validée le 6 octobre 2025, sur les questions de la diversité du domaine communal, la crise viticole, et sur la gestion plus générale des domaines communaux. Au vu de la complexité pertinente des questions et des réponses, il les prie de lui donner un délai jusqu'à la prochaine séance du Conseil le 23 mars 2026.

Le 13 décembre 2025 de 10h00 à 12h30, il y a la vente des sapins de Noël au marché de Riex. Vous pouvez venir partager un verre de vin. C'est les sapeurs-pompiers qui l'organisent. Les recettes des ventes iront à la Fondation Planète Enfants Malades.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il remercie chaleureusement le Conseil pour le magnifique cadeau de Noël avant l'heure pour l'acceptation du préavis concernant le réseau d'eau et puis aussi au nom de la commune, notre jeune retraité fontainier, qui nous fait le plaisir d'être là ce soir, qui a travaillé d'arrache-pied depuis un petit plus de 5 ans pour que nous puissions regagner notre économie en matière d'eau potable.

Et ce soir, nous avons fait un très grand pas. Il faut dire qu'en 2020, on a appris avec effroi que nous étions aussi concernés par une pollution au chlorothalonil. Nous avons tout de suite pris la décision, alors assez coûteuse, mais indispensable, de ne pas distribuer une eau potable qui ne correspondait pas aux normes. Et puis, dès l'apparition de ce problème, le service des eaux s'est creusé la tête pour

trouver la bonne solution, a fait toutes sortes de tests. On a réfléchi à des alternatives, dont certaines étaient probablement un petit peu trop ambitieuses. Mais le fait est que grâce à vous, nous avons enfin une solution à ce problème de chlorothalonil et c'est vraiment une très bonne nouvelle.

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Tout d'abord, il félicite le nouveau conseiller, M. A. Gilliéron et lui souhaite beaucoup de plaisir au aux nouvelles tâches qui lui seront confiées

Ensuite il remercie le Conseil communal pour l'acceptation des divers préavis de ce soir et surtout pour le budget 2026 qui a créé moins de tergiversations que celui du Canton de Vaud.

La fin de l'année arrivant à grands pas, il souhaite prendre un instant pour remercier sincèrement les conseillères et les conseillers. Votre présence active au Conseil communal, votre regard attentif sur les dossiers et votre volonté de faire progresser Bourg-en-Lavaux témoignent de votre engagement exemplaire. Cette année encore, vous avez donné votre temps, souvent en parallèles de vos obligations professionnelles et personnelles. Vous avez participé à plusieurs séances, étudié des préavis, débattu avec conviction et pris des décisions importantes pour l'avenir de notre commune. Ce travail souvent discret, mais essentiel mérite sa reconnaissance. Il vous remercie pour votre esprit d'ouverture, votre bienveillance et votre sens du collectif qui fond de Bourg-en-Lavaux une commune dynamique et attentive au confort de ses habitants et habitantes. Il tient à remercier tout particulièrement ses collègues de la Municipalité pour tout le travail fourni et la bonne ambiance qui règne dans nos séances. Tous ses remerciements vont également à l'ensemble de notre personnel communal qui œuvre tout au long de l'année pour le bien-être de notre population et qui veille au bon fonctionnement de nos nombreuses manifestations. « Transmets Jean-Paul mes remerciements, notamment à l'APOL, qui assure la sécurité de la population dans nos manifestations et tout au long de l'année. » On les oublie toujours un petit peu, mais il pense quand même qu'il faut en parler.

Ses remerciements également à notre boursier pour sa présence ce soir et pour sa grande disponibilité et merci à notre huissier, Pierre-Alain Genton, pour sa présence à toutes les séances du Conseil communal et pour sa disponibilité à toutes nos séances diverses.

Il souhaite de très belles fêtes de fin d'année placées sous le signe du repos, de la convivialité et de moments de partages. Que l'année à venir vous apporte énergie, santé, paix et sérénité, et surtout l'envie renouvelée de poursuivre ensemble les projets qui nous rassemblent.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

La Commission culturelle vous propose un petit nouvel an festif avec la pièce « Le dîner de cons » le 9 janvier 2026 à 20h30 avec Steve Riccard et Olivier Lambelet, à la salle Davel, Cully.

Comme ça se joue ici, vous le savez, elle est un petit peu le clown de la salle Davel. Elle la connaît bien et elle, si la Municipale, l'autorise, invite les conseiller-ère-s très volontiers à la suivre dans les coulisses, et elle prend les hommes de cette salle pour qu'ils puissent apprécier par eux-mêmes si elle nécessite ou non d'être retapée. Il faut dire quand même qu'on reçoit 7-8 comédien-ne-s, voire plus, pour une pièce. C'est vrai que nos loges font vraiment figure de cubes de béton d'il y a 30 ans. Ce n'est pas très cher de retaper avec un peu de peinture, pour cela soit un peu plus convivial. Aussi, de pouvoir, lors de l'accueil d'un humoriste, par exemple connu, qui habiterait la commune, le recevoir comme il faut, mais elle ne pense que ça soit des grosses dépenses.

Et finalement, la COBEL cherche toujours des membres pour faire la vaisselle lors des spectacles, puisqu'à partir de maintenant, nous utiliserons de vraies assiettes pour vous servir vos pâtés. Voilà pour le mois de janvier.

Mme E. Parisod :

Nous avons reçu le 4 décembre 2025 une demande de relevé le compteur daté de novembre 2025 avec un délai de réponse jusqu'au 15 décembre 2025 pour faire une estimation de la consommation, majorée de Fr. 100.- Au-delà du flou de la date de l'envoi pouvant laisser croire que la commune a laissé un délai de réponse bien suffisant, mais ce dernier est de 6 jours au départ. Plusieurs questions se posent. Quid des personnes en vacances, quid des personnes qui retournent le relevé par la poste, ce dernier étant préaffranchi en courrier B, laissant encore moins de temps pour faire le nécessaire. Finalement, si c'est dans un but d'économie, pourquoi, ne pas avoir utilisé le système de télé-relevé pour les habitants qui en sont équipés, comme cela a été le cas par le passé. De plus, la pratique signifie que nous n'utilisons pas un investissement avisé de nos facilités de travail du personnel communal à portée conforme aux habitants.

Finalement, l'absence de relevé automatique signifie qu'un employé devra ressaisir dans le système de facturation toutes les feuilles données en retour avec les éventuelles erreurs que ça implique et surtout le temps supplémentaire à y consacrer.

Elle remercie d'avance la Municipalité pour ses explications et les justifications pour cette pratique.

M. JC Schwaab, Municipal :

Ce n'est absolument pas quelque chose de nouveau. Ce formulaire existe depuis au moins au 4-5 ans. C'est possible que cette année, cela est parti d'une manière intempestive pour que les conteurs soient relevés.

Cette menace d'émolument, il ne sait pas si cela a été facturé en sus depuis le début de la mesure. Il va vérifier avec le boursier. En fait, cette mesure est pour inciter les gens qui ne répondent pas. Avant ils recevaient exactement le même formulaire, sans menace d'émolument administratif, et du coup ils n'y répondaient pas, et c'est là que cela devenait un gros boulot pour les employés communaux, et sur leur consommation de l'année, il y avait des contestations de facture, et là il peut rassurer, que cette année, si le formulaire est renvoyé trop tard, qu'il arrive le 16 décembre à l'administration communale, que vous étiez en vacances ou parce que quelqu'un était hospitalisé, que vous n'avez pas trouver votre compteur, et qu'on n'a pas eu le temps de venir vérifier, on ne va pas vous facturer cet émolument. C'est un formulaire générique, il a le défaut de s'adresser à tout le monde, alors qu'en réalité, il ne vise qu'une petite partie de récalcitrants.

La question sur les relevés à distance, on n'en a pas. Alors c'est vrai que ça simplifierait la tâche du service des eaux pour le relevé. Maintenant ça n'empêche pas que régulièrement, il faut aller voir les installations, même pour les gens qui ont des compteurs à relevés à distance pour être sûr que tout va bien, que le compteur est bien réglé, pour être sûr que les installations sont bien montées, qu'il n'y a pas de bricolage qui pourraient amener à une rupture de conduite chez les gens, et pour toutes sortes d'autres problèmes.

Donc, ne vous inquiétez pas rapport à cet émolument. On va discuter pourquoi le formulaire est parti plus tard que prévu et puis les quelques personnes qui nous ont téléphoné pour s'inquiéter parce qu'elles n'avaient trouvé leur compteur, on leur a toutes répondu qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que si le compteur avait été relevé, on est bon, mais s'il n'avait été pas relevé, il allait falloir qu'un employé du service des eaux vienne.

M. J. Berthet :

Il adresse cette intervention au nom des cinq cheffes et chefs de groupes du Conseil.

Le 4 décembre derniers, nos groupes politiques ont reçu une consultation de la part de la Municipalité sur l'initiative dite "Deux taxes-déchets simples et équitables » et sur l'éventualité d'un contre-projet à cette dernière.

Nous apprécions cette démarche participative proposée par la Municipalité sur un sujet qui occupe déjà bien souvent ce conseil.

Cependant, lors de nos séances de groupes respectives, nos membres se sont très vite posés des questions sur les contraintes juridique entourant cette initiative.

Effectivement, la lettre de la Municipalité précise que l'application de l'initiative ne permettrait pas de respecter certaines obligations provenant du droit supérieur, notamment la taxation proportionnelle à hauteur de 40% des coûts.

Dès lors, avant d'aller plus en avant sur cette consultation, les groupes politiques aimeraient des clarifications de la Municipalité sur l'évaluation juridique qu'elle a conduite avant d'approuver le lancement des signatures.

- Quelles démarches ont-elles été entreprises sur le plan juridique ?
- La Municipalité dispose-t-elle d'un avis de droit établissant la conformité du texte et de sa mise en œuvre vis à vis du droit supérieur ?
- Sinon, pourquoi aurait-elle renoncé à ces démarches ?

Merci pour vos éclaircissements.

M. R. Bech, Municipal :

Que serait un Conseil communal sans discussions sur les déchets ? La demande ayant été reçue en début d'après-midi, cela lui a donné un peu de temps pour y répondre de manière circonstanciée.

D'abord, il remercie les groupes d'avoir accueilli positivement cette demande de consultation. Une telle démarche n'est pas courante, en tout cas au niveau d'un conseil communal. Ça demande du travail à la Municipalité, mais aussi, et surtout, un engagement et une disponibilité grande pour les membres des groupes qui s'y penchent. Cette démarche se justifie par le caractère très sensible du sujet. Au nom de la Municipalité, il est donc content qu'elle ait reçu bon accueil.

Avant de répondre aux questions posées, il va rappeler la procédure à suivre dont tous les conseillers ne connaissent peut-être pas tous les détails. Lorsqu'une initiative populaire communale est déposée au greffe municipal, l'autorisation de lancer formellement l'initiative et la récolte des signatures est donnée par la Municipalité. Celle-ci doit examiner la conformité du texte de l'initiative au droit supérieur « *sans délai* » selon l'article 140 LEDP. L'initiative a été enregistrée au greffe le mardi 6 mai 2025, et a été validée par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2025. On a donc essayé d'être aussi rapide que possible pour respecter le délai légal, qui ne fixe pas de limite absolue pour l'examen de la Municipalité.

Quelles démarches ont été entreprises dans le cadre de cet examen préliminaire ? Nous avons immédiatement pris contact avec le service juridique de la DGE, avec lequel nous avons déjà eu beaucoup d'échanges lors de l'élaboration du règlement sur les déchets. Très vite, les problématiques posées ont été identifiées.

D'abord, la question de la couverture des coûts de gestion des déchets par des taxes proportionnelles, couverture fixée au minimum à 40 % de l'ensemble des coûts par la législation vaudoise. Ce minimum est recommandé par l'Office fédéral de l'environnement, mais le Canton a décidé de l'inscrire dans sa Loi cantonale sur la gestion des déchets. Sur la base des simulations effectuées (comptes et budget), on s'est aperçu qu'avec la suppression de la taxe « vignette » proportionnelle et son remplacement par une taxe fixe forfaitaire demandée par l'initiative, cette règle ne serait plus respectée.

Ce constat résulte de la structure spécifique du compte « déchets urbains », mais n'est pas une conséquence automatique du texte même de l'initiative. Cette conséquence ne constitue donc pas en soi une cause d'invalidation de l'initiative, car ce n'est pas son texte même qui entraînerait le non-respect de la règle des 40% mais son incidence concrète sur la structure propre du compte « déchets » de la commune. L'initiative ne peut donc pas être invalidée sur cette base. Si l'initiative devait être acceptée, cela aurait pour seule conséquence que la commune devrait alors prendre des mesures pour rééquilibrer les comptes permettant de respecter à nouveau cette limite minimum de 40%.

La deuxième question, beaucoup plus délicate, et celle du respect de l'égalité de traitement, principe qui concrétise l'interdiction de l'arbitraire. Selon ce principe, des situations semblables doivent être

traitées de manière identique et des situations différentes doivent faire l'objet d'un traitement différencié. Enoncé comme cela, cela semble très simple, et La Palice n'aurait pu dire mieux. En réalité, sur le plan juridique, la notion est bien plus délicate, comme en témoigne l'abondante jurisprudence rendue sur la question.

Dans nos discussions avec la DGE, de gros doutes ont été exprimés sur le respect de l'égalité de traitement, sans pouvoir en tirer une certitude. Dès lors, il a été jugé préférable de ne pas invalider l'initiative pour ce motif, et nous avons renoncé à requérir un avis de droit, qui aurait sans doute retardé le processus de validation et dont l'issue n'aurait pas nécessairement été clairement tranchée.

Au fond, la Municipalité a fait là une pesée d'intérêt. Pesée d'intérêt entre une invalidation de l'initiative qui aurait pu être interprétée par certains comme une manœuvre dilatoire contraignant les initiants à recourir auprès de la Cour constitutionnelle et à engager une longue procédure judiciaire, et sa validation afin de permettre que le débat démocratique ait lieu, la question de l'égalité de traitement pouvant toujours être soulevée dans la procédure ou lors de l'application de l'initiative en cas d'acceptation. Donc, malgré les doutes quant au respect du principe d'égalité de traitement, la Municipalité a préféré la seconde option.

En résumé, on a aujourd'hui une initiative validée par la Municipalité, qui va devoir passer au conseil communal, avec ou sans contre-projet, et, en cas de refus du conseil, devra être soumise au vote du corps électoral communal, la question de l'égalité de traitement pouvant toujours surgir lors des débats ou dans l'application de l'initiative en cas d'acceptation.

Le Président :

Pour les interventions suivantes, il remercie les intervenants d'aller à l'essentiel !

M. Ch.-H. Duboux

Il a 2 questions.

En date du 5 mai 2025, lors de la séance du Conseil communal, il avait posé la question à la Municipalité, qui lui a été relayée par des citoyens de Cully, à savoir pourquoi la Municipalité n'entreprend rien pour faire des travaux nécessaires à la réfection du mat du clocher de Cully afin de mettre toujours des drapeaux, comme c'était le cas précédemment. Ces gens-là l'ont relancé et ils attendent une réponse, plus de 6 mois après. Ça serait bien. Ça c'était la question brève.

La deuxième question, pour reprendre la terminologie de Mme E. Marendaz, Municipale, tout-à-l'heure, qu'il a appréciée, quand est-ce que sera terminé l'interminable chantier de la rue de la Gare, Cully ? Est-ce qu'il y a un horizon temporel fixé pour la fin des travaux ?

Mme E. Marendaz, Municipale :

Nous allons nous occuper du drapeau pour qu'il puisse être installé au mat, mais c'est très compliqué, mais ça ne va pas coûter très cher non plus. Ce n'est pas la question.

Pour la fin du chantier de la Gare, on lui a annoncé qu'elle pourra normalement mettre les bus à la rue de la Gare à partir de début mars 2026.

Mme E. Potterat

Elle a une question sur les défibrillateurs.

Une habitante de Bourg-en-Lavaux lui a fait remarquer que nous étions très pauvres en défibrillateurs accessibles au public sur defikarte.ch. Un nouvel appareil est signalé au port de Moratel, merci à la SPBMC, mais il s'agit du seul à ce jour sur la commune.

Elle a lu dernièrement dans le Courrier que la commune d'Oron avait financé des défibrillateurs disponibles 24h/24h et organisé une formation pour les personnes intéressées. Lors des dernières vacances d'automne, l'UAPE a organisé, et elle les en félicite, une demi-journée de cours de premier secours. Donc, sa fille de 10 ans sait désormais utiliser un défibrillateur.

Sachant que lors d'une crise cardiaque, chaque minute compte, le fait de mettre à disposition des appareils accessibles à tous et en tout temps à des endroits spécifiques, peut sauver des vies. Où en est-on à Bourg-en-Lavaux ? Est-ce qu'une initiative telle que celle réalisée à Oron serait-elle possible à l'échelle de notre commune ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Les défibrillateurs sont au budget 2025, donc ils ont été achetés. Les emplacements ont été définis. On en a 3. Et il rappelle que toutes les voitures de police ont un défibrillateur à l'intérieur. On a défini avec le boursier les emplacements et il n'a pas eu l'information, s'ils étaient posés où pas. Ils vont être posés. M. le boursier le fera demain ! (*rire*).

Les emplacements sont : sur la place d'Armes ou vers la Maison de la commune, Cully, Maison de Buttin-de-Loës, Grandvaux et à Aran.

Mme A. Gerig :

Elle fait la remarque qu'en Suisse allemande, il y en a partout.

Est-ce qu'il en est prévu plus à Bourg-en-Lavaux ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il va étudier la question, par rapport au budget, et voir s'il en faut plus.

Mme E. Parisod :

Elle a été interpellée par les habitants de l'immeuble Brossi, à Aran. Cet immeuble situé au centre du village d'Aran comprend 3 appartements. En date du 25 novembre 2025, un morceau de béton du balcon du 2^{ème} étage s'est détaché et a terminé sa chute sur la terrasse de la locataire du rez-de-chaussée. Heureusement, il n'y avait personne. A ce jour, la location de l'appartement du 2^{ème} étage n'a pas eu de contact de la commune et avait reçu, pour toute réponse, le conseil de ne pas utiliser le balcon.

Elle aimerait bien avoir un retour pour répondre à ces gens.

Elle ajoute que dans les communications 03/2025 et 06/2025, elle ne voit nulle part que l'immeuble Brossi, rue du Village, Aran, soit mentionné.

Mme E. Marendaz, Municipale :

Effectivement, c'est quelque chose qui arrivé récemment, donc, au moment de la rédaction, en octobre, ce n'était pas possible de le mentionner, mais c'est planifié et une équipe va intervenir, dans la semaine qui vient, et il faut aussi qu'on commande une entreprise pour contrôler la qualité de la dalle de ce bâtiment, si on doit tout refaire ou seulement colmater.

M. P. Vionnet :

Il remercie le Président de lui donner la parole pour la énième fois, mais la dernière. D'abord il remercie la Municipalité pour la pesée d'intérêt faisant partie, pour ceux qui ne le savent pas, du comité de l'initiative contre la taxe du déchet vert.

Mais très rapidement, il aimerait parler de l'espace à vélos de la gare de Grandvaux. Donc, ça fait plus d'un an qu'il a signalé l'absence de parc à vélos de la gare très fréquentée de Grandvaux. Bien entendu, les vols augmentent devant la facilité de les enlever, au point que les usagers lui écrivent, d'ailleurs, l'avertissent par affiche, il y a là, le risque de laisser son vélo, sa trottinette électrique, etc. dans cet espace.

Alors, sauf erreur, on parle beaucoup de mobilité douce, mais là, cela décourage les usagers.

Est-ce que notre Municipal sportif est prêt à passer la 2^{ème} vitesse ? Qu'en est-il ?

En tous les cas, il ne résiste pas à remettre le cas en question.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

On a prévu une zone de rencontre, car on n'est pas chez nous, on est sur les CFF, donc, après les travaux actuels, normalement, il y a une zone de 20 km/h qui est prévue et ces travaux pour le parc vélos sont dans ce cadre-là. Alors, si ça traîne un peu, peut-être qu'on pourrait mettre du provisoire, parce que ça se fait. Il croit qu'il a vu des listes aussi établies par Mme V. Hill, pour mettre 2 ou 3 arceaux de vélos dans différents endroits. Donc, merci pour l'information et on suit l'affaire.

La parole n'est plus demandée, le Président clos la discussion.

Rappel

Le Président demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres de commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

Pour la suite, il invite les conseillères et conseillers à rejoindre le bar pour l'apéritif.

Pendant ce temps l'équipe du Restaurant de la Gare procédera à la mise en place pour le succulent repas qu'elle nous servira ici-même.

La soirée sera agrémentée d'une animation musicale.

Le Président clôt l'assemblée à 20h00.

Acclamations.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Laurent Berthet

Catherine Fonjallaz

Cully, le 03.03.2026